



PRÉFET DE LA REGION ALSACE

Diagnostic du plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en Alsace (PRSEFH)

Juin 2012

Sommaire

POPULATION ET FAMILLE	3
STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE : LES FEMMES AGEES PLUS NOMBREUSES QUE LES HOMMES	3
ÉTAT MATRIMONIAL LEGAL : UNE PROPORTION PLUS IMPORTANTE DE FEMMES VIVANT EN COUPLE EN ALSACE QU'EN FRANCE.....	5
SITUATION FAMILIALE : LES FEMMES SEULES PLUS NOMBREUSES QUE LES HOMMES.....	5
LES FAMILLES MONOPARENTALES : 83% DE MERES ISOLEES	6
POPULATION AGEE ET DEPENDANCE : LES FEMMES SONT LES PLUS CONCERNEES	7
POPULATION IMMIGREE : 50% DE FEMMES	8
POPULATION ETRANGERE : LES FEMMES MOINS NOMBREUSES AU-DELA DE 65 ANS	9
ACTIVITE, EMPLOI, CHOMAGE	9
POPULATION ACTIVE : TRES FORTE PROGRESSION DE L'ACTIVITE DES FEMMES EN ALSACE.....	9
CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES : 47% DE FEMMES ACTIVES DANS LA CATEGORIE EMPLOYEEES.....	11
POPULATION EN EMPLOI : UNE PART PLUS IMPORTANTE DE FEMMES SALARIEES QUE D'HOMMES	11
LE TEMPS PARTIEL : UNE SPECIFICITE FEMININE	13
SECTEURS D'ACTIVITE : POIDS DES FEMMES DANS L'ADMINISTRATION, L'ENSEIGNEMENT, LA SANTE ET L'ACTION SOCIALE	14
L'EMPLOI FRONTALIER : UN TIERS DES EMPLOIS OCCUPES PAR DES FEMMES	15
LES SERVICES A LA PERSONNE : 91% DES EMPLOIS SONT FEMININS.....	16
PART ELEVEE DES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	16
CHOMAGE : PROGRESSION DU CHOMAGE FEMININ.....	17
CREATION D'ENTREPRISES	17
SALAIRES, REVENUS, PRECARITE MONETAIRE	18
SALAIRES : ECARTS HOMMES/FEMMES PLUS ELEVES EN ALSACE.....	18
REVENUS DES MENAGES : 75% DU REVENU DES HOMMES POUR LES FEMMES CADRES	21
RETRAITES : LES PLUS GROS ECARTS DES MONTANTS ENTRE FEMMES ET HOMMES EN ALSACE	22
PAUVRETE, PRECARITE : 28% DES FAMILLES MONOPARENTALES	23
EDUCATION, FORMATION : ALLONGEMENT DES ETUDES DES JEUNES FEMMES	24
SANTE : CROISSANCE DE L'ESPERANCE DE VIE	27
PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE : L'ALSACE MAUVAISE ELEVE	28
VIOLENCE FAITE AUX FEMMES	30
BIBLIOGRAPHIE :	31

Population et famille

Structure par âge et par sexe : les femmes âgées plus nombreuses que les hommes

Au 1^{er} janvier 2008, l'Alsace compte 940 000 femmes et 897 000 hommes. La part des femmes au sein de la population s'élève à 51,2%, proportion légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine (51,6%).

La structure de la population par sexe diffère selon l'âge. La part des hommes est plus importante chez les hommes de moins de 20 ans en Alsace comme en métropole. Au-delà de 60 ans, les femmes sont largement sur-représentées au sein de la population et le phénomène s'accroît avec l'âge. Parmi les personnes de plus de 75 ans, près de deux sur trois sont des femmes, en Alsace, comme en France métropolitaine.

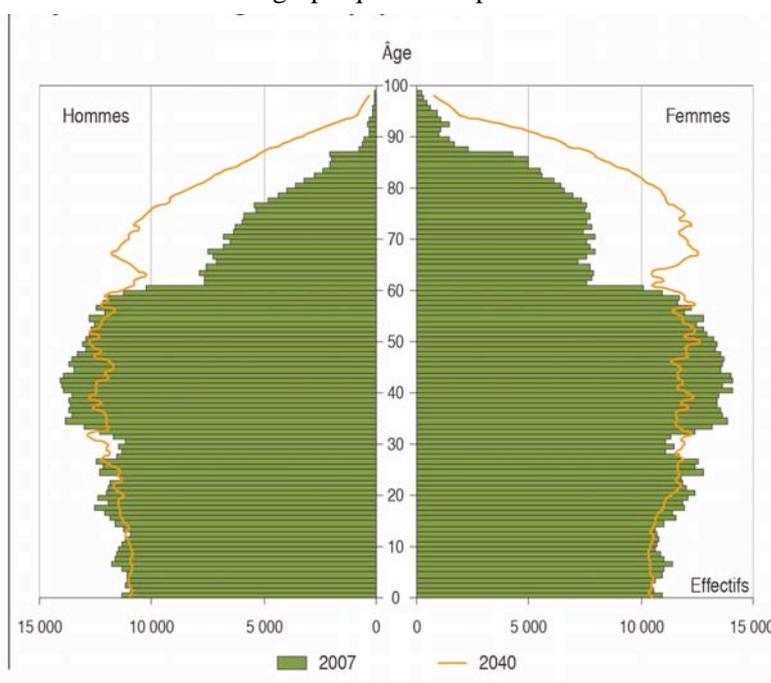
Structure de la population par âge

	Alsace			France métropolitaine		
	Hommes	Femmes	Part des femmes en %	Hommes	Femmes	Part des femmes en %
Ensemble	897 016	940 071	51,2	30 087 882	32 046 984	51,6
0 à 14 ans	169 880	161 801	48,8	5 821 622	5 546 938	48,8
15 à 29 ans	177 384	178 472	50,2	5 875 851	5 800 898	49,7
30 à 44 ans	197 302	195 959	49,8	6 318 373	6 414 659	50,4
45 à 59 ans	192 171	193 665	50,2	6 178 410	6 457 827	51,1
60 à 74 ans	111 715	120 528	51,9	3 916 949	4 414 237	53,0
75 à 89 ans	46 659	82 183	63,8	1 872 859	3 065 175	62,1
90 ans ou plus	1 905	7 462	79,7	103 817	347 248	77,0

Source : Insee, RP 2008 exploitation principale

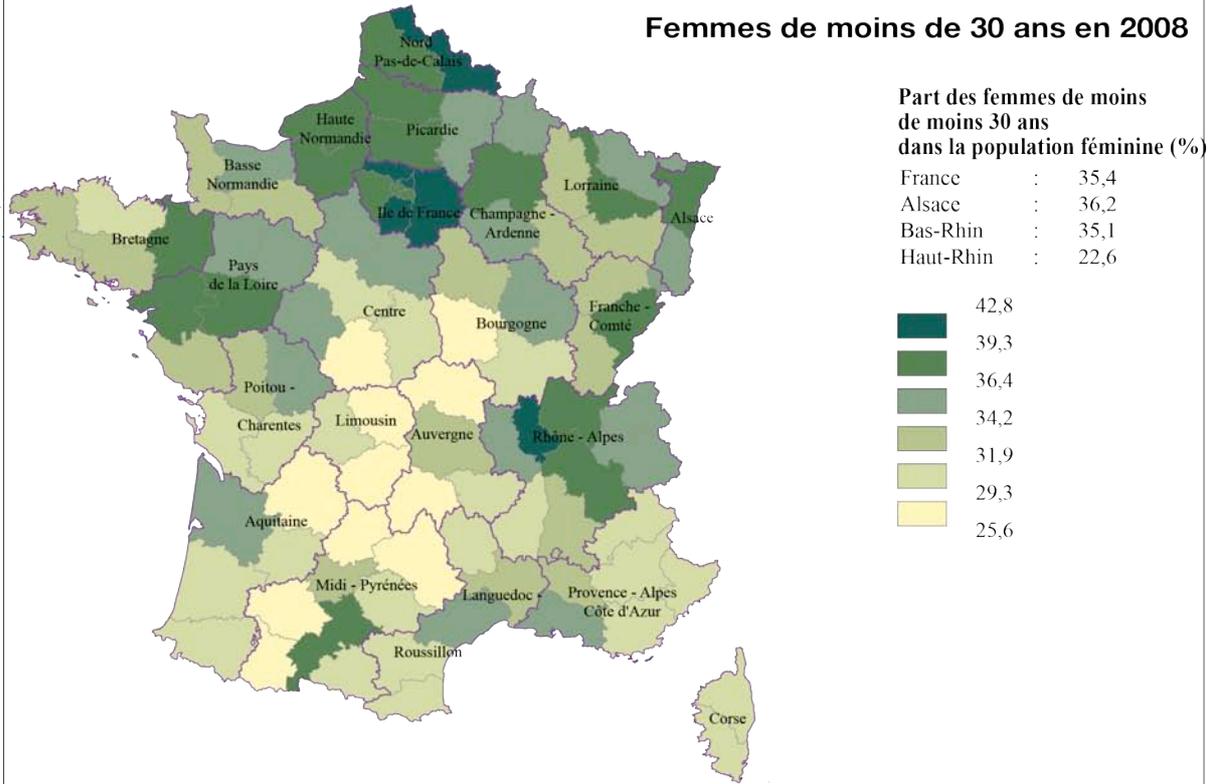
Le vieillissement démographique concerne toutes les régions de France et s'explique par l'allongement de la durée de vie moyenne, en particulier des femmes. Ainsi, la part des jeunes femmes ne cesse de se réduire tandis que celle des plus âgées s'accroît significativement. En Alsace, les femmes de moins de 20 ans représentaient 27,2% des femmes en 1982. Leur proportion s'est réduite à 23,4% en 2008 (23,3% en métropole). Dans la même période, la part des femmes de plus de 75 ans a progressé de deux points pour atteindre 9,5%, mais reste en deçà de la moyenne métropolitaine (10,7%).

Si les tendances démographiques de la période récente se maintiennent, la population féminine devrait



s'accroître de 120 000 personnes entre 2007 et 2040, pour atteindre 1 045 000. Elles représenteront alors 51% de la population totale. Le vieillissement démographique va se poursuivre et devrait être particulièrement marqué dans la région avec un probable doublement des populations de plus de 80 ans.

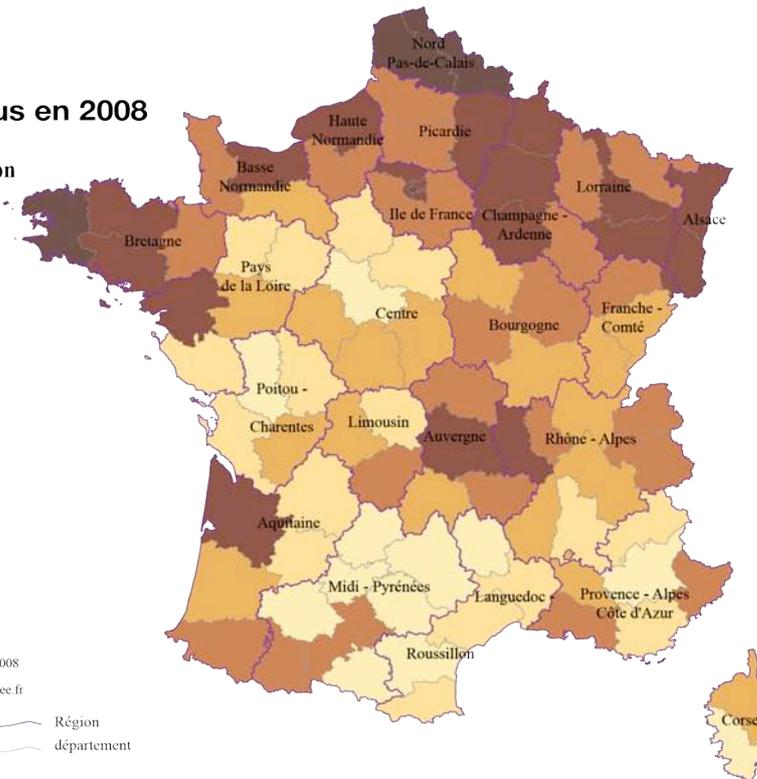
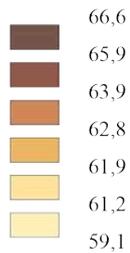
Femmes de moins de 30 ans en 2008



Femmes de 75 ans et plus en 2008

Part des femmes dans la population âgée de plus de 75 ans (%)

France	: 63,3
Alsace	: 64,9
Bas-Rhin	: 65,1
Haut-Rhin	: 64,1



Source : INSEE - Recensement de la population 2008
 Fond de carte : France - © IGN 2010
 Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto - <http://philcarto.free.fr>

0 60 120 180 km

— Région
 — département



L'espace alsacien : contexte national

État matrimonial légal¹ : une proportion plus importante de femmes vivant en couple en Alsace qu'en France

Les femmes vivant en couple (mariage, PACS, ...) sont moins nombreuses que les hommes en Alsace : 59,2% pour 63,7%. Les proportions sont un peu plus faibles en métropole : 57,2% et 62,8%.

En 2008, 49 % des Alsaciennes âgées de 15 ans ou plus sont mariées contre 46 % pour l'ensemble des Françaises. La part des hommes mariés est plus importante que celle des femmes : elle est de 53% en Alsace (50,5% en métropole). Mais ils se marient à un âge plus élevé que les femmes.

Les femmes sont moins souvent célibataires que les hommes tant en Alsace qu'en moyenne nationale. 31,4% des Alsaciennes et 38,3% des Alsaciens sont célibataires. Du fait de la plus grande longévité des femmes, le veuvage les concerne principalement : seuls 2,6% des hommes sont veufs pour 11,9% des femmes.

État matrimonial de la population de 15 ans et plus

	Hommes			Femmes		
	Effectif	Part (%)	Part métropole en %	Effectif	Part (%)	Part métropole en %
Célibataires	278 631	31,4	40,4	244 116	31,4	33,3
Marié(e)s	385 261	49,3	50,5	383 639	49,3	46,0
Veufs, veuves	18 613	11,9	2,7	92 241	11,9	12,5
Divorcé(e)s	44 631	7,5	6,3	58 273	7,5	8,2
Ensemble	727 136	100,0	100,0	778 270	100,0	100,0
Vie en couple	463 089	63,7	62,8	460 764	59,2	57,2

Source : Insee, RP 2008 exploitation principale

Situation familiale : les femmes seules plus nombreuses que les hommes

En 2008, l'Alsace compte 766 000 ménages², dont la taille ne cesse de réduire. Le nombre moyen de personnes vivant dans un ménage est passé de 2,6 en 1990 à 2,3 en 2008. Le vieillissement de la population engendre une hausse du nombre de ménages plus petits, constitués de personnes seules ou de couples sans enfants. La modification des comportements (hausse des divorces, mise en couple tardive) a également joué dans ce sens. La taille des ménages demeure légèrement supérieure à la moyenne nationale (2,3 personnes).

Les femmes sont plus nombreuses à vivre seules que les hommes. Cependant, la part des hommes au sein des personnes seules ne cesse de progresser : de 37% en 1990, elle est passée à 42,4% en 2008 (41% en France). Les hommes seuls sont relativement jeunes : 42% d'entre eux ont moins de 40 ans contre 24,4% pour les femmes. Ces dernières se retrouvent plus souvent seules aux âges très élevés : 47,5% d'entre elles ont plus de 65 ans, alors que ce n'est le cas que de 17% des hommes seuls.

Parmi les Alsaciennes de 15 ans et plus appartenant à un ménage, près de 60% vivent en couple en 2008. Cette proportion est stable depuis 1990 et dépasse légèrement la moyenne nationale (57,4%). Du fait de la mise en couple plus tardive et de la fragilisation des unions, les femmes de moins de 30 ans vivent moins souvent en couple.

¹ L'état matrimonial légal désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. Au recensement de la population, l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation légale. L'union libre ou la liaison par un Pacs ne constituent pas un état matrimonial légal.

² Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Mode de cohabitation des femmes de 15 ans et plus

	Alsace		Métropole	
	Effectif	%	Effectif	%
Enfants d'un couple	64 253	8,5	1 989 034	7,7
Enfants d'une famille monoparentale	20 391	2,7	728 442	2,8
Adultes d'un couple sans enfant	214 391	28,3	7 273 819	28,2
Adultes d'un couple avec enfant(s)	238 041	31,4	7 541 332	29,2
Adultes d'une famille monoparentale	54 016	7,1	1 944 573	7,5
Hors famille ds ménage plusieurs pers.	30 956	4,1	1 096 767	4,3
Personnes vivant seules	135 765	17,9	5 227 905	20,3
Ensemble	757 813	100,0	25 801 869	100,0

Source : Insee, RP 2008 exploitation principale

Les familles monoparentales : 83% de mères isolées

En 2008, 51 200 familles alsaciennes sont composées d'un parent assurant seul l'éducation d'au moins un enfant âgé de moins de 25 ans³. Les familles monoparentales représentent ainsi 19 % de l'ensemble des familles de la région, un peu moins qu'en métropole (21 %). Toutefois, leur nombre a augmenté de manière significative en Alsace entre 1999 et 2008 : plus d'un tiers en neuf ans, alors que celui des couples avec enfant(s) diminuait de 3,6 %.

Les familles monoparentales vivent majoritairement en milieu urbain. Plus d'une famille monoparentale sur deux réside dans l'une des trois principales agglomérations de Strasbourg, Mulhouse ou Colmar. Ce constat est encore plus marqué pour les mères isolées. Près de 70% d'entre elles résident dans un pôle urbain contre à peine la moitié des couples avec enfant(s).

Au total, une famille sur quatre résidant dans une ville centre est une famille monoparentale. Les familles monoparentales sont généralement de taille plus petite. Plus de la moitié d'entre elles compte un enfant unique. Lorsque les parents se séparent, les enfants restent le plus souvent avec leur mère. Les mères élevant seules leurs enfants représentent ainsi 83 % des familles monoparentales. Toutefois, le nombre de pères isolés augmente aujourd'hui plus vite que celui des mères isolées. Ces pères sont en moyenne plus âgés et ont la charge d'enfants généralement plus âgés.

La part de familles monoparentales résidant dans une habitation à loyer modéré est plus importante que celle des familles vivant en couple. C'est le cas, en particulier pour les mères élevant seules leurs enfants. Alors qu'à peine un couple sur dix avec enfant(s) habite en HLM, c'est le cas d'une mère isolée sur trois. Elles accèdent plus difficilement à la propriété que les pères. Seule une mère isolée sur trois est propriétaire de son logement contre un père sur deux dans la même situation.

Très peu de femmes seules sont mères au foyer ou plus généralement sans activité professionnelle. Pour autant, elles ne sont pas plus en emploi que les autres mères de famille. En effet, 20 % d'entre elles se déclarent à la recherche d'un emploi, soit deux fois plus que les mères vivant en couple. Par ailleurs, même avec plusieurs enfants à charge, les mères isolées ont moins souvent recours au temps partiel. Près de trois mères de famille monoparentale sur quatre occupent un emploi à plein temps contre six sur dix parmi les autres mères de famille.

Le niveau de formation initiale des femmes élevant seules leurs enfants est en moyenne moins élevé et renforce les difficultés dans l'accès à l'emploi. Une mère isolée sur trois a un niveau inférieur ou égal au BEPC, contre une sur quatre parmi les autres mères de famille. Seules 22 % d'entre elles disposent d'un diplôme du supérieur contre 29 % pour les mères en couple. À l'opposé, les pères de famille ont un niveau de diplôme globalement équivalent, quel que soit leur mode de vie familial.

³ Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Les familles alsaciennes en 2008*

	Familles monoparentales		Couples avec enfant(s)
	Pères isolés	Mères isolées	
Nombre de familles	8 500	42 700	219 000
Nombre d'enfants de moins de 25 ans	12 600	69 700	398 600
Familles selon le nombre d'enfants (en %)			
1 enfant	62,8	55,8	41,7
2 enfants	28,7	30,6	40,6
3 enfants	6,6	9,8	13,5
4 enfants ou plus	1,9	3,8	4,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Familles selon le lieu de résidence (en %)			
Pôles urbains	60,6	68,6	49,0
Communes périurbaines et communes multipolarisées	33,5	26,0	43,9
Espace rural	5,9	5,4	7,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Familles selon le statut d'occupation du logement (en %)			
Propriétaires	49,3	28,0	68,0
Locataires hors HLM	27,9	37,6	17,8
Locataires HLM	19,3	31,2	11,7
Autres	3,5	3,2	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

* familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans (âge révolu à la date du recensement)

Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire au lieu de résidence

Population âgée et dépendance : les femmes sont les plus concernées

En 2008, près de 370 000 personnes ont plus de 60 ans en Alsace. Leur poids au sein de la population ne cesse de progresser : il est passé de 17,8% en 1990 à 20,1% en 2008. Pour autant, l'Alsace demeure une des régions les plus jeunes de France avec l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie avec une part inférieure à celle de la moyenne nationale (22%).

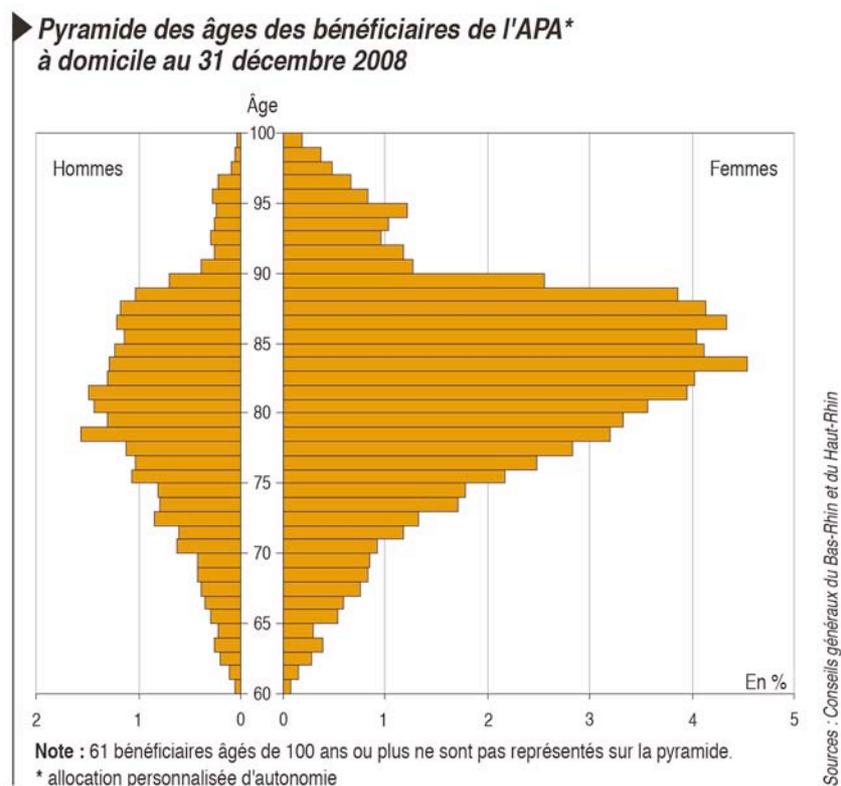
Dans la région, comme en Métropole, les femmes âgées sont majoritaires parmi les plus de 60 ans avec six personnes sur dix et cette proportion s'accroît avec l'âge. Survivant le plus souvent à leur conjoint, les femmes se retrouvent bien plus souvent seules : 39 % des femmes alsaciennes de plus de 60 ans sont veuves (37,4 % en métropole) et les trois quarts d'entre elles vivent seules dans leur logement.

Le vieillissement de la population alsacienne (tout comme celui de la France) qui a débuté au cours de la décennie 1980, devrait s'accélérer dans les années à venir. En 1990, 18% de la population régionale était âgée de 60 ans ou plus, 19,6% en 2005. Dans l'hypothèse que l'espérance de vie dans la région continuera de rattraper celle de la France métropolitaine et que les comportements migratoires observés sur la période 1990-2005 resteront inchangés, la hausse de la population régionale serait exclusivement le fait de l'accroissement de la population âgée de 60 ans ou plus. Celle-ci augmenterait de 45 % d'ici 2020 et représenterait 25,9 % de la population (512 700 personnes).

Alors que la population des personnes âgées de 75 à 84 ans évoluerait très modérément, celles de 60 à 74 ans et de 85 ans ou plus augmenteraient dans de fortes proportions. La première progresserait de moitié, la seconde doublerait. En 2020, l'Alsace compterait 338 200 personnes âgées de 60 à 74 ans. Il s'agit des générations du baby boom, nées au lendemain de la seconde guerre mondiale, beaucoup plus nombreuses que celles nées au cours de la période 1930-1945, et bénéficiant d'une espérance de vie plus élevée. Les 60-74 ans représenteraient un sixième de la population de la région et les deux tiers des 60 ans ou plus.

Majoritaires parmi la population âgée de 60 ans ou plus en 2005, les femmes représentent même les trois quarts des 85 ans ou plus. Progressivement, l'espérance de vie des hommes devrait rattraper celle des femmes et ces dernières ne représenteraient plus que les deux tiers des personnes âgées de 85 ans ou plus en 2020.

Cette évolution démographique devrait conduire dans les années à venir à un accroissement de la population dépendante. Celle-ci augmenterait de 23% en Alsace d'ici 2020 par rapport à 2005. En 2020, les femmes représenteraient 69% des 29 200 personnes dépendantes de 60 ans et plus. Elles resteraient largement majoritaires parmi la population des 85 ans ou plus avec huit femmes dépendantes sur dix personnes. En 2020, six femmes dépendantes sur dix seraient âgées de 85 ans ou plus pour trois hommes sur dix.



Population immigrée : 50% de femmes

Mi 2004, les immigrés représentent 10% de la population alsacienne pour 8,1% en métropole. L'Alsace se classe au 2^e rang des régions françaises pour la part des immigrés dans la population derrière l'Île-de-France (15,1%). Dans la région, les immigrés sont principalement d'origine turque, allemande, marocaine ou algérienne, ces quatre nationalités regroupant la moitié des effectifs.

La moitié des quelques 180 000 immigrés sont des femmes. L'équilibre homme-femme atteint en 1999 se maintient depuis.

Les situations sont cependant contrastées selon l'origine des immigrés. Plus de 55 % des immigrés d'origine allemande sont des femmes. Elles sont particulièrement nombreuses parmi les plus de 60 ans, avec une proportion supérieure à 63 %. En revanche, les migrants turcs forment une population relativement jeune, constituée d'une majorité d'hommes (52 %). Les hommes immigrés du Maghreb restent aussi nettement plus nombreux que les femmes (55 %). Les Italiens et les Portugais d'origine conservent une majorité d'hommes, mais en recul, en raison du vieillissement de la population et de la surmortalité des hommes. Ce phénomène est encore plus accentué pour l'immigration polonaise, laquelle est très ancienne et ne s'est pas perpétuée.

En moyenne, les femmes acquièrent plus fréquemment la nationalité française que les hommes : 37% contre 33%. C'est particulièrement le cas des immigrées d'origine allemande : 35 % sont devenues

françaises contre 15 % pour les hommes. Cette différence s'explique, en partie, par les mariages mixtes où c'est le plus souvent la conjointe qui est d'origine étrangère. L'acquisition de la nationalité française est moins fréquente en Alsace qu'en moyenne : au niveau national, 42 % des femmes et 37 % des hommes immigrés sont devenus français.

En 2006, près de 46% des femmes immigrées de plus de 14 ans ne possèdent pas de diplôme (42% pour les hommes), contre seulement 30% des non immigrées. Les proportions sont les mêmes en moyenne nationale.

Population étrangère : les femmes moins nombreuses au-delà de 65 ans

Avec 7% de population étrangère en 2008, l'Alsace se place en 3^e position des régions derrière la Corse (8,2%) et l'Île-de-France (12,4%). Elle rassemble près de 4% des étrangers de la France métropolitaine. Les femmes représentent près de 49% des étrangers vivant en Alsace. Elles sont un peu plus de 49% pour les classes d'âge des moins de 20 ans et de 20 à 64 ans, mais moins nombreuses (43%) que les hommes au-delà de 65 ans. Ces proportions sont identiques au niveau métropolitain.

Activité, emploi, chômage

Population active : très forte progression de l'activité des femmes en Alsace

La population active est estimée à 899 334 personnes en 2008. Depuis 1999, sa croissance de 9,1% est inférieure à celle de la France. L'augmentation de la population active alsacienne est due à la progression de l'activité des femmes, équivalente à celle du niveau national.

Dans l'ensemble, la structure de la population alsacienne de 15 à 64 ans est sensiblement identique à celle de la métropole. Toutefois, la part des actifs femmes et hommes est légèrement plus élevée, en raison de la jeunesse de la population et du fait que les jeunes entrent plus précocement dans le marché du travail. L'écart entre la part des femmes au foyer avec celle des hommes au foyer est encore important dans la région comme dans le reste du pays.

Population âgée de 15 à 64 ans en 2008

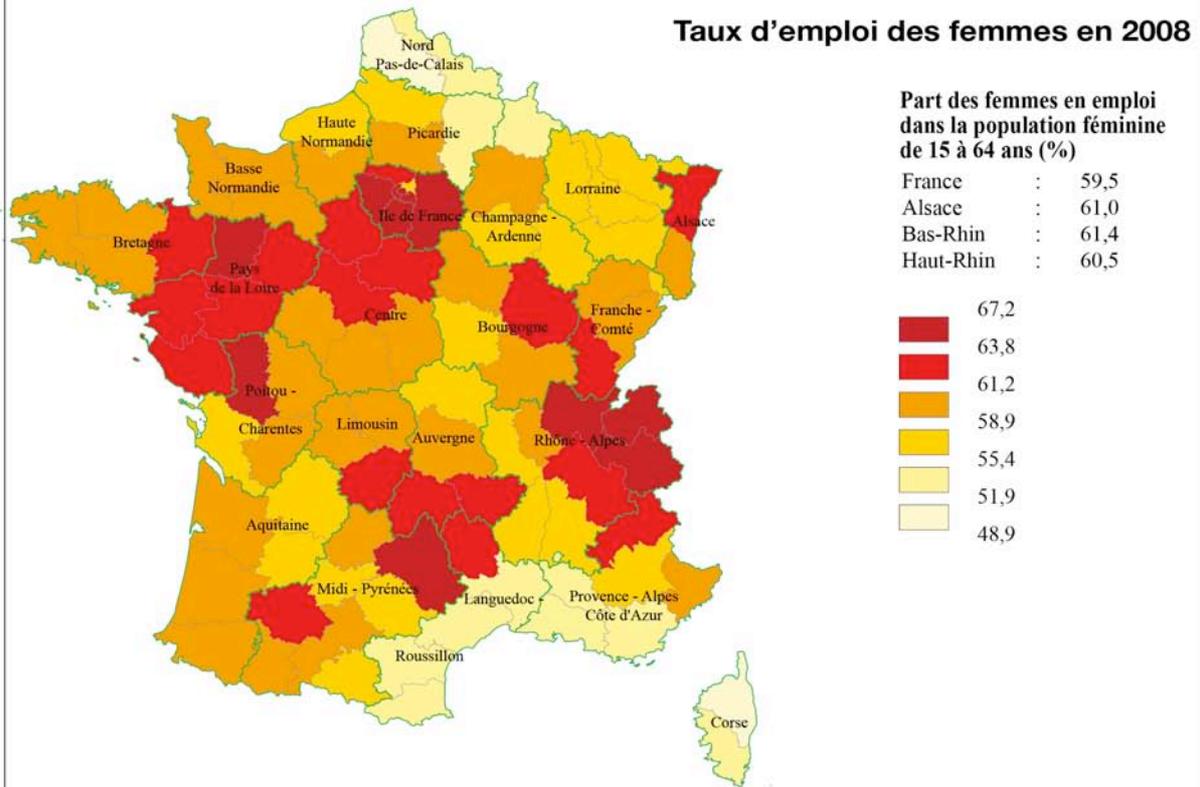
	Alsace		Alsace : part en %		Métropole : part en %	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Actifs	422 676	474 551	69,1	77,7	67,8	75,7
<i>Dont : actifs ayant un emploi</i>	373 521	428 615	61,0	70,1	59,5	68,1
<i>Dont : chômeurs</i>	49 155	45 936	8,0	7,5	8,3	7,7
Retraités ou préretraités	44 137	52 213	7,2	8,5	7,9	9,3
Elèves, étudiants, stagiaires	64 854	57 217	10,6	9,4	11,0	10,2
Femmes ou hommes au foyer	53 863	925	8,8	0,2	8,6	0,2
Autres inactifs	26 491	26 128	4,3	4,3	4,7	4,6
Ensemble	612 022	611 031	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, RP 2008 exploitation principale

Avec un taux d'activité des 15 à 64 ans de 73,4%, l'Alsace se classe au 2^e rang des régions françaises derrière l'Île-de-France (75%), la métropole étant à 71,7%. La région se place également au 2^e rang pour les taux d'activité des hommes (77,7%), après l'Île-de-France (78,3%), et figure au 6^e rang des régions pour la part des jeunes en activité (50,9% des 15 à 24 ans sont actifs).

Le taux d'activité des Alsaciennes, inférieur à celui de la moyenne nationale en 1982, a rattrapé son retard à partir de 1999. En 2008, il dépasse le taux métropolitain de 1,3 points. Cette progression a également impacté le taux d'emploi féminin supérieur à celui de la France en 2008 (respectivement 61% et 59,5%). Entre 1982 et 2008, le taux d'emploi féminin en Alsace a augmenté de 13,8 points pour 12,2 en métropole.

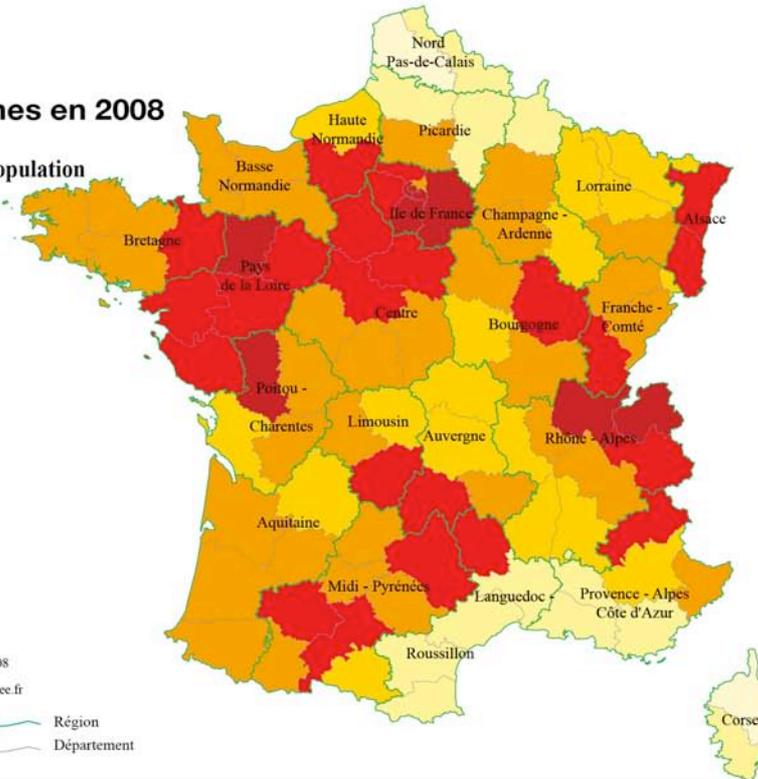
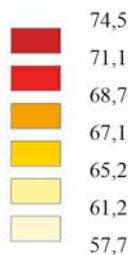
Taux d'emploi des femmes en 2008



Taux d'activité des femmes en 2008

Part des femmes actives dans la population féminine de 15 à 64 ans (%)

France	: 67,8
Alsace	: 69,1
Bas-Rhin	: 69,0
Haut-Rhin	: 69,1



Source : Insee - Recensement de la population 2008
 Fond de carte : France - © IGN 2010
 Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

0 60 120 180 km

— Région
 — Département



L'espace alsacien : contexte national

Évolution du taux d'activité et du taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans

Année	Taux d'activité				Taux d'emploi			
	Alsace		Métropole		Alsace		Métropole	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1982	79,2	51,8	78,0	54,6	76,1	47,2	72,5	47,3
1990	77,6	57,3	75,5	58,8	72,7	51,1	68,2	50,3
1999	77,5	63,5	74,9	63,1	71,5	56,9	66,2	53,6
2008	77,7	69,1	75,7	67,8	70,1	61,0	68,1	59,5

Source : Insee, RP 2008 exploitation principale

Catégories socio-professionnelles : 47% de femmes actives dans la catégorie employées

De plus en plus diplômées, les femmes accèdent progressivement aux catégories socioprofessionnelles les plus qualifiées. Mais elles sont toujours peu nombreuses à exercer une profession technique ou ouvrière. Chez les hommes, près de 44% des actifs de 15 ans ou plus sont ouvriers, tandis que 47% des femmes actives sont des employées. D'ailleurs, 80% des employés sont des femmes et les trois quarts d'entre elles occupent des fonctions administratives et commerciales. La part des femmes continue d'augmenter dans les cadres et professions intellectuelles supérieures, les catégories les mieux représentées étant les professeurs et les scientifiques. La parité est très équilibrée dans les professions intermédiaires.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2008

	Alsace				France métropolitaine			
	Hommes	Femmes	Homme (%)	Femmes (%)	Hommes	Femmes	Homme (%)	Femmes (%)
Ensemble	726 728	777 874	48,3	51,7	24 258 753	26 489 842	47,8	52,2
Agriculteurs exploitants	5 101	2 231	69,6	30,4	365 118	148 414	71,1	28,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	29 498	11 209	72,5	27,5	1 178 859	469 961	71,5	28,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	76 798	41 969	64,7	35,3	2 677 162	1 661 650	61,7	38,3
Professions intermédiaires	105 814	108 455	49,4	50,6	3 359 165	3 629 927	48,1	51,9
Employés	49 865	197 927	20,1	79,9	1 962 400	6 481 704	23,2	76,8
Ouvriers	206 320	58 426	77,9	22,1	5 585 463	1 356 862	80,5	19,5
Retraités	164 862	194 979	45,8	54,2	5 972 538	7 165 321	45,5	54,5
Autres personnes sans activité professionnelle	88 470	162 678	35,2	64,8	3 158 048	5 576 004	36,2	63,8

Source : Insee, RP2008 exploitation complémentaire.

Population en emploi : une part plus importante de femmes salariées que d'hommes

En 2008, 375 500 femmes ont un emploi, soit 48,3% des femmes de plus de 15 ans. Ce pourcentage est supérieur au niveau national qui est de 46,2%. Depuis 1982, la part des Alsaciennes ayant un emploi a progressé de 10 points contre 7 en moyenne.

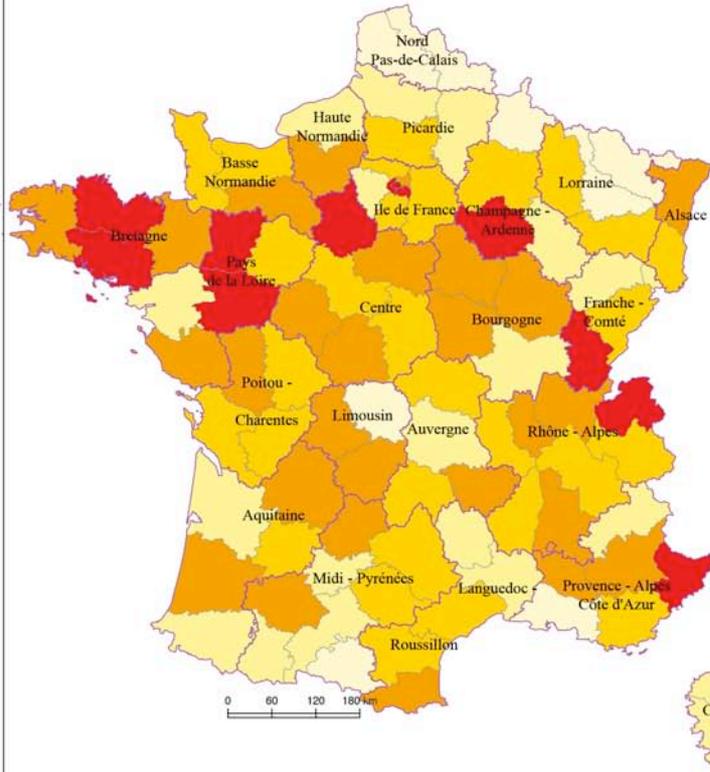
En 2008, 94% des femmes occupées sont salariées contre 89% des actifs masculins occupés. La part des femmes ayant un statut de titulaire de la fonction publique ou de contrat à durée indéterminée est également plus importante : 80,6% des femmes occupées contre 77,6% des hommes. Cela s'explique par une forte présence des femmes dans les trois fonctions publiques (cf. § part élevée des femmes dans la fonction publique).

Les femmes actives sont rarement non salariées. Seulement 23 452 d'entre-elles le sont en 2008, soit un taux de féminisation de 32% de ces professions.

Femmes dans les emplois salariés de l'industrie en 2008

Part des femmes dans l'ensemble des salariés du secteur d'activité (%)

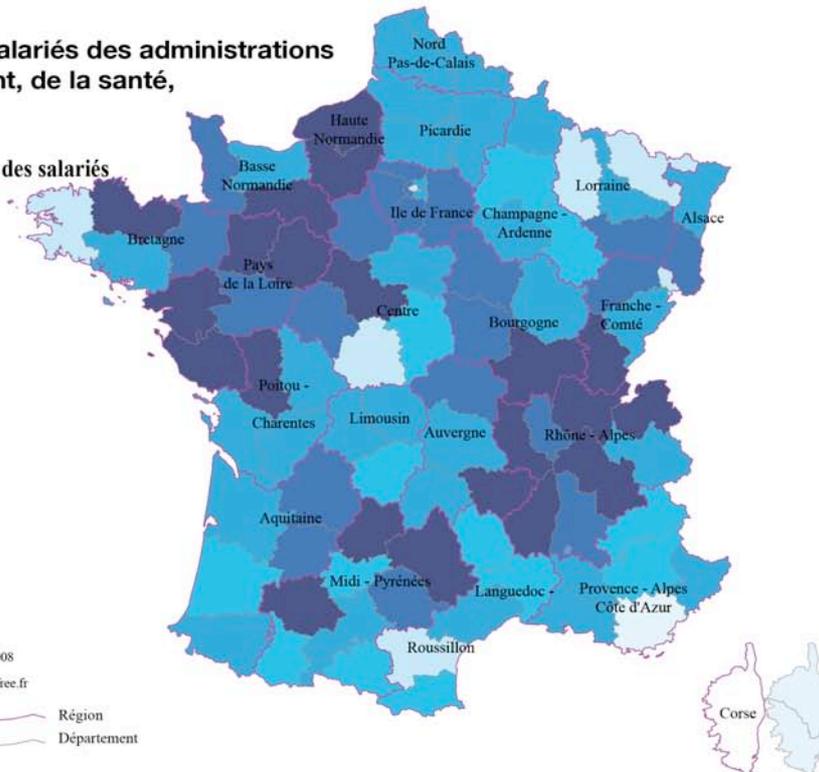
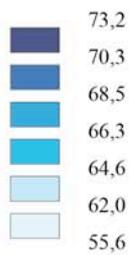
France	: 24,3
Alsace	: 29,8
Bas-Rhin	: 30,7
Haut-Rhin	: 28,6



Femmes dans les emplois salariés des administrations publiques, de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale en 2008

Part des femmes dans l'ensemble des salariés du secteur d'activité (%)

France	: 67,4
Alsace	: 68,0
Bas-Rhin	: 67,2
Haut-Rhin	: 69,3



Source : Insee - Recensement de la population 2008
 Fond de carte : France - © IGN 2010
 Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

0 60 120 180 km



PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 S. E. S. G. A. R. E.
 © 2011, I.P. Inland

— Région
 — Département

L'espace alsacien : contexte national

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2008

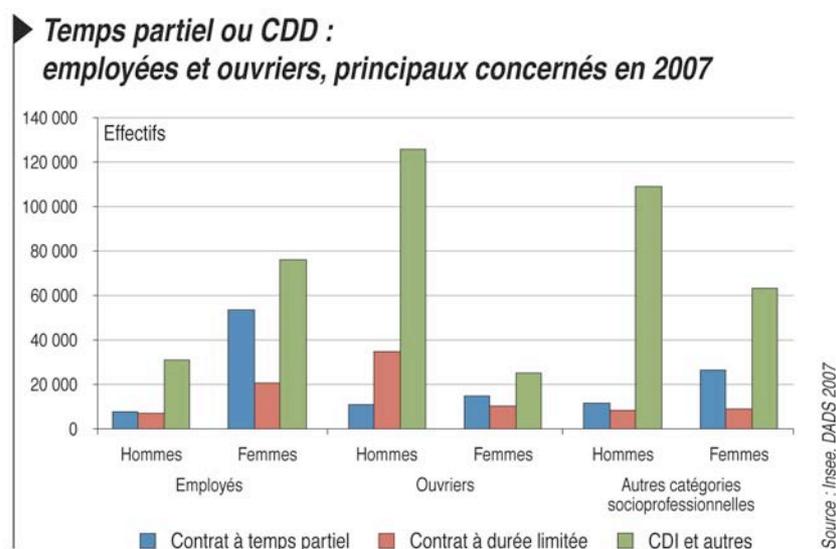
	Alsace				France métropolitaine			
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	431 230	100,0	375 511	100,0	13 711 952	100,0	12 225 111	100,0
Salariés	382 623	88,7	352 059	93,8	11 660 174	85,0	11 186 443	91,5
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	334 627	77,6	302 709	80,6	10 032 909	73,2	9 404 739	76,9
Contrats à durée déterminée	23 357	5,4	33 544	8,9	870 978	6,4	1 283 999	10,5
Intérim	10 970	2,5	5 055	1,3	322 769	2,4	141 809	1,2
Emplois aidés	2 044	0,5	3 503	0,9	80 029	0,6	145 716	1,2
Apprentissage - Stage	11 625	2,7	7 249	1,9	353 488	2,6	210 179	1,7
Non-salariés	48 608	11,3	23 452	6,2	2 051 778	15	1 038 669	8,5
Indépendants	18 324	4,2	12 773	3,4	983 114	7,2	606 961	5,0
Employeurs	29 914	6,9	9 807	2,6	1 049 199	7,7	376 092	3,1
Aides familiaux	369	0,1	871	0,2	19 465	0,1	55 615	0,5

Source : Insee, RP2008 exploitation principale

Le temps partiel : une spécificité féminine⁴

Quel que soit le statut, la part des femmes salariées à temps partiel est relativement élevée. Plus de 31% d'entre-elles exercent une activité à temps partiel pour 5,3% des hommes en 2008. Entre 55 et 64 ans, ce sont près de 38 % des Alsaciennes qui travaillent à temps partiel (31,5% en métropole). Les femmes sont le plus souvent employées ou exercent des professions intermédiaires. Elles sont notamment employées dans le commerce et les services à la personne. Une sur cinq est ouvrière, le plus souvent non qualifiée.

Quel que soit leur âge, les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à travailler comme intérimaires. Il en est de même pour l'apprentissage.



Entre 16 et 25 ans, plus d'un salarié sur deux est en contrat court ou à temps partiel. C'est le cas pour les jeunes hommes comme pour les jeunes femmes, avec une part plus importante pour ces dernières. Pour les jeunes hommes, l'apprentissage et l'intérim sont les formes de contrats les plus fréquentes, alors que pour les jeunes femmes, ce sont les contrats à temps partiel qui prédominent. De plus, avec

⁴ Champ : salariés du privé hors fonction publique d'État

l'âge, la proportion de l'ensemble des femmes en contrat court ou à temps partiel tend à s'accroître, alors que pour les hommes, elle demeure plus constante et plus faible.

Pour les jeunes gens, intérim et apprentissage sont des transitions vers un emploi stable. Si, pour un intérimaire sur dix, cet emploi est un tremplin vers un contrat à durée indéterminée (CDI), six mois plus tard, ce constat s'applique davantage aux hommes qu'aux femmes. Les salariés en contrat court ou à temps partiel ont une trajectoire professionnelle relativement stable : six mois plus tard, 78% occupent le même emploi avec le même contrat et 3,4 % bénéficient d'un CDI à temps plein. Les femmes demeurent plus souvent dans des emplois en contrat court ou à temps partiel, pour 82 % d'entre elles.

Secteurs d'activité : poids des femmes dans l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale

Les femmes sont majoritaires dans les établissements de petite taille en Alsace : 53,8% dans les établissements de 1 à 4 salariés et 50,2% des postes dans les établissements de 5 à 9 salariés. En métropole, les postes occupés par des hommes sont toujours supérieurs à 50% quelle que soit la taille de l'établissement.

Au niveau des secteurs d'activité, les femmes sont majoritaires dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, où elles occupent près de 68% des postes en Alsace comme en métropole. A noter que la part des femmes dans l'agriculture est plus importante en Alsace : 35% pour 25% en moyenne nationale.

Part des postes de travail selon le secteur d'activité des établissements en 2009

Secteurs d'activité	Alsace		France	
	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)
Agriculture, sylviculture, pêche	64,9	35,1	75,0	25,0
Industrie	71,7	28,3	71,8	28,2
Construction	88,6	11,4	89,4	10,6
Commerce, transports et services divers	51,4	48,6	53,7	46,3
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	32,3	67,7	32,4	67,6

Source : Insee, *Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP)*

La répartition des effectifs par sexe indique une plus forte représentation des hommes et des femmes dans les activités industrielle en Alsace qu'en moyenne française. Cela s'explique par un poids encore élevé des établissements industriels en Alsace. La part des femmes et des hommes travaillant dans le commerce, les services marchands et non marchands est de ce fait légèrement inférieure aux proportions nationales. Mais, ces secteurs d'activité regroupent dans la région 84,5% des emplois féminins pour 59,1% des emplois masculins.

Part des postes de travail selon le secteur d'activité des établissements en 2009

Activités	Effectifs				Part en %			
	Alsace		Métropole		Alsace		Métropole	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Agriculture, sylviculture, pêche	3 393	1 837	169 018	56 214	1,0	0,6	1,5	0,5
Industrie	98 391	38 822	2 404 899	943 482	28,4	12,4	20,8	8,9
Construction	40 055	5 158	1 322 586	157 559	11,6	1,7	11,4	1,5
Commerce, transports et services divers	141 516	134 010	5 376 848	4 645 018	40,8	42,9	46,5	44,0
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	63 364	132 769	2 278 430	4 753 052	18,3	42,5	19,7	45,0
Ensemble	346 719	312 596	11 551 781	10 555 325	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP)

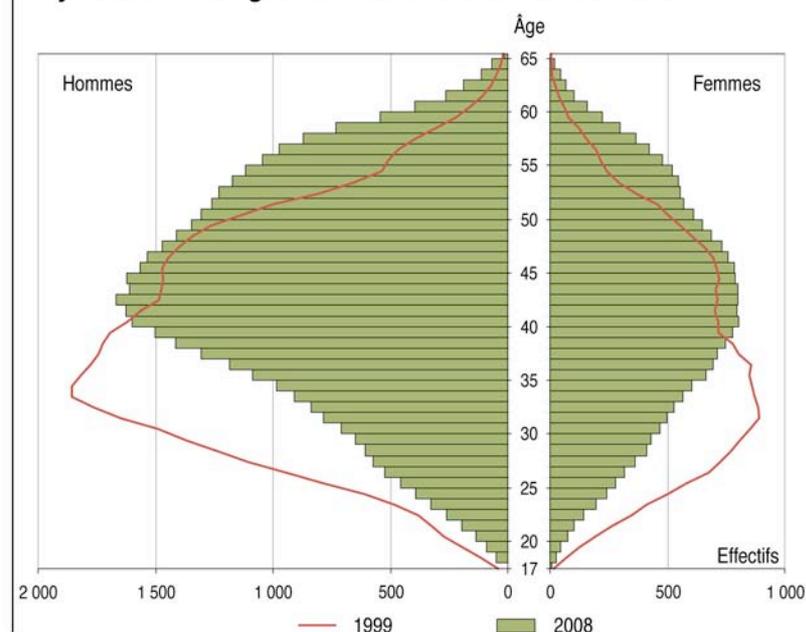
L'emploi frontalier : un tiers des emplois occupés par des femmes

L'Alsace compte près de 64 000 travailleurs frontaliers, soit 7,9% de la population active. Les femmes résidant en Alsace et travaillant en Allemagne comme en Suisse n'occupent qu'un tiers des emplois frontaliers, alors qu'elles représentent près de la moitié de la population active ayant un emploi en Alsace.

Les métiers exercés expliquent cette moindre présence féminine. Plus industriels pour les frontaliers alsaciens vers les deux pays, ils sont plus souvent occupés par des hommes.

Les emplois occupés par les femmes allant travailler en Suisse sont quelque peu différents de ceux occupés en Alsace ou vers l'Allemagne. Proportionnellement, il y a moins d'ouvrières non qualifiées, et plus de cadres techniques d'entreprise parmi les Alsaciennes travaillant en Suisse.

► *Pyramides des âges des frontaliers en 1999 et 2008*



Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales au lieu de résidence

Les services à la personne : 91% des emplois sont féminins

Les services à la personne connaissent une croissance sensible, en lien avec les évolutions sociodémographiques, notamment l'activité féminine et la prise en charge du vieillissement de la population. Initialement orientés vers des publics fragilisés (personnes âgées ou handicapées) ou vers l'aide à l'accueil et la garde de jeunes enfants, les services à la personne se sont diversifiés et s'adressent aujourd'hui à un plus grand nombre d'utilisateurs potentiels.

En 2006, 26 200 salariés travaillent en Alsace dans le secteur des services à la personne. Parmi eux, près de 80 % sont embauchés par des particuliers employeurs.

Les activités entrant dans le champ des services à la personne relèvent essentiellement d'une main-d'oeuvre féminine. Sans compter les 9 500 assistantes maternelles, n'entrant pas dans le champ du plan de développement des services à la personne de 2005, plus de neuf salariés sur dix sont des femmes. Leur part est encore plus élevée que dans le secteur de la santé et de l'action sociale (83 %). Les salariés du secteur se caractérisent également par une moyenne d'âge élevée, la moitié d'entre eux ayant 45 ans ou plus (34 % pour l'ensemble des salariés).

Salariés des services à la personne selon le type d'employeur

	Particuliers employeurs	Organismes agréés	Salariés par les deux types d'employeurs	Ensemble des employeurs*
Effectifs salariés	20 663	6 893	1 354	26 202
Répartition (en %)	79,0	26,3	5,3	100,0
Part des femmes (en %)	93,1	87,3	98,8	91,3

* Ensemble des employeurs = Particuliers employeurs + Organismes agréés - Salariés par les deux types d'employeurs

Champ : données 2006 au lieu de résidence des salariés

Sources : Insee, DADS 2006; ANSP; CNAV, Déclarations CESU

Part élevée des femmes dans la fonction publique

Fin 2008 avec 137 000 personnes employées, la fonction publique représente 21% de l'emploi salarié régional (23% en France). Les femmes représentent 64% des agents civils des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière), alors qu'elles n'occupent que 43% des postes salariés des secteurs privés et 47% dans l'ensemble des actifs ayant un emploi.

Comme au niveau national, leur présence est forte dans la fonction publique hospitalière et dans l'Éducation nationale. La fonction publique hospitalière est la plus féminisée (80 % des effectifs). Elle l'est même encore un peu plus en Alsace qu'en France où la proportion de femmes n'atteint que 76 %. Les femmes occupent 90 % des postes d'aides-soignants et d'infirmiers, mais seulement 40 % des postes de médecins.

Dans l'Éducation nationale, 65 % des enseignants sont des femmes. Cependant, elles ne sont que 45 % parmi les enseignants chercheurs du supérieur, alors qu'elles sont majoritaires dans le secondaire et représentent 82 % des enseignants du primaire.

La part des effectifs d'enseignants dans la fonction publique d'État entraîne une sur-représentation des femmes cadres par rapport au privé : une femme sur deux y est cadre, pour une sur cinq dans le privé. Dans la fonction publique d'État, la part des femmes est de 59 %. Hors Éducation nationale, elle baisse de dix points. Cet équilibre apparent masque des disparités au sein des différents ministères. Les fonctionnaires femmes sont plus présentes dans les ministères de la Justice, de la Santé et de l'Économie ainsi qu'à Pôle Emploi où elles représentent les trois quarts des effectifs pour la partie anciennement ANPE. À l'opposé, au ministère de l'Intérieur et dans celui en charge de l'Équipement - dont une partie des agents est transférée aux collectivités territoriales - les postes sont principalement occupés par des hommes ainsi que, dans une moindre mesure, aux ministères de l'Agriculture et de la Culture.

Au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, services régionaux et départementaux en Alsace, les femmes occupent 26% des postes de direction et d'adjoints de direction.

La fonction publique territoriale compte elle aussi une majorité de femmes : 56 % en Alsace, contre 61% pour l'ensemble de la France, soit le plus faible taux régional en lien avec le poids des associations dans le domaine social. Plus particulièrement parmi les cadres, la proportion de femmes

est de 35% contre 43 % au niveau national. Moins accentué, ce déséquilibre s'observe pour les professions intermédiaires, employés administratifs et agents de service. Le recrutement y est majoritairement féminin. Les hommes sont beaucoup moins présents dans les classes d'âges les plus jeunes.

Part des femmes dans la fonction publique hors militaires et dans le secteur privé en Alsace au 31 décembre 2008

	Effectifs	Part des femmes en %
Fonction publique d'État	65 551	59,2
Fonction publique territoriale	38 188	56,2
Fonction publique hospitalière	33 901	79,8
Total fonction publique	137 640	63,6
Salariés du privé	473 752	43,1

Sources : Insee, FGE 2008 – Colter 2008 – DADS 2008

Chômage : progression du chômage féminin

En décembre 2011, les femmes représentent 47% des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A. Sur un an, l'accroissement du nombre de chômeuses est plus forte que celle des chômeurs quelle que soit la tranche d'âge. Pour les deux sexes, la progression est particulièrement élevée pour les DEFM de plus de cinquante ans qui augmentent de 10% pour les hommes et de 15,4% pour les femmes, soit dans des proportions inférieures aux moyennes nationales (respectivement +13,9% et +18,5%).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi de catégorie A en décembre 2011 en Alsace

Catégorie A	Hommes		Femmes		Hommes	Femmes
	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	Var 1 an	Var 1 an
Moins de 25 ans	6 815	52,2	6 248	47,8	2,9	3,8
De 25 à 49 ans	26 076	52,7	23 425	47,3	-1,1	3,6
50 ans et plus	8 928	53,5	7 762	46,5	10,1	15,4
Total	41 819	52,8	37 435	47,2	1,7	5,9

Sources : Pôle emploi, Dares.

La part des femmes s'élève à 49% pour les DEFM de catégorie A, B, C. Cet écart s'explique par une proportion plus élevée de femmes que d'hommes dans les catégories B et C (53%), c'est-à-dire les DEFM ayant exercé une activité réduite courte durant le mois. Elles sont majoritaires dans les trois tranches d'âge, en Alsace comme en métropole, et notamment dans les DEFM de 50 ans et plus où elles regroupent 60% des chômeurs (63% en métropole).

Création d'entreprises

En 2006, sur les 7 200 entreprises créées en Alsace, les trois quarts sont des créations pures. La moitié d'entre-elles sont des entreprises individuelles, dont 35% sont dirigées par une femme. En 2010, cette proportion est relativement stable (34%).

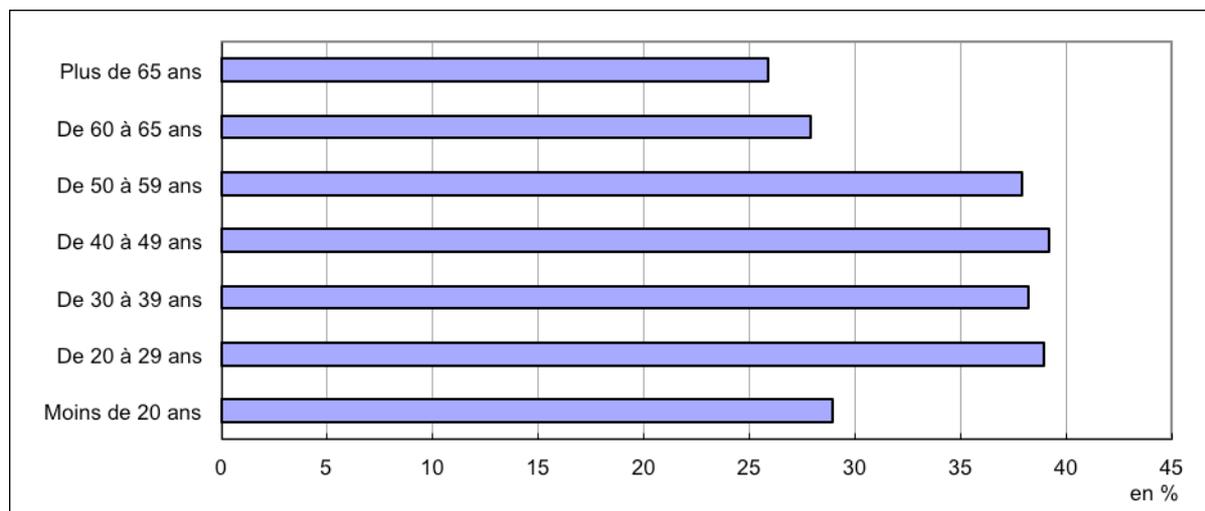
En 2011, 38 % des entreprises individuelles ont été créées en France par des femmes, qui sont un peu plus jeunes en moyenne que les hommes. La part des créatrices est également proche de 38 % dans les secteurs du commerce, transports, hébergement et restauration, des activités immobilières, du soutien aux entreprises et de l'industrie. En revanche, les femmes sont majoritaires dans l'enseignement, la santé et l'action sociale (60 %) et dans les autres services aux ménages (56 %). Les créateurs hommes sont quant à eux surreprésentés dans l'information et la communication (84 %) et encore plus dans la construction, où la quasi-totalité des créateurs sont des hommes (97 %). Hormis dans les Antilles et à

Mayotte, où elles sont un peu mieux représentées (plus de 44 %), la part des créatrices varie peu d'une région à l'autre.

Enfin, seuls 170 créateurs d'entreprises étaient mineurs au moment de leur formalité de création : 24 avaient 16 ans ou moins et 146 avaient 17 ans.

En 2011, les créateurs d'entreprises individuelles sont âgés en moyenne de 38 ans et près de 31% des créations sont faites par des personnes âgées de 30 à 39 ans. La part de créatrices d'entreprise la plus élevée se situe dans la tranche 40 à 49 ans avec 39,2% des créations.

Proportion de créatrices d'entreprises individuelles par âge en France (2011)



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Dans la génération d'entreprises créées en 2006, le taux de survie mesuré en 2009 est supérieur de 1,4 points en Alsace par rapport à la France. Celui des entreprises créées par les hommes est plus élevé que celle des femmes (67,7% contre 65,9%). Mais, dans les deux cas ces taux sont supérieurs à ceux du pays.

Taux de survie des entreprises créées en 2006 selon le sexe et l'âge de l'entrepreneur

Génération 2006	Année 2009 (en %)	
	Alsace	France
Génération 2006	67,3	65,9
Homme	67,7	66,3
Femme	65,9	65,2
Moins de 30 ans	55,9	58,9
de 30 à moins de 40 ans	67,1	67,2
de 40 à moins de 50 ans	73,4	69,0
50 ans ou plus	73,0	66,9

Champ : entreprises créées au cours du 1^{er} semestre 2006 et exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête Sine 2006, interrogations 2006 et 2009

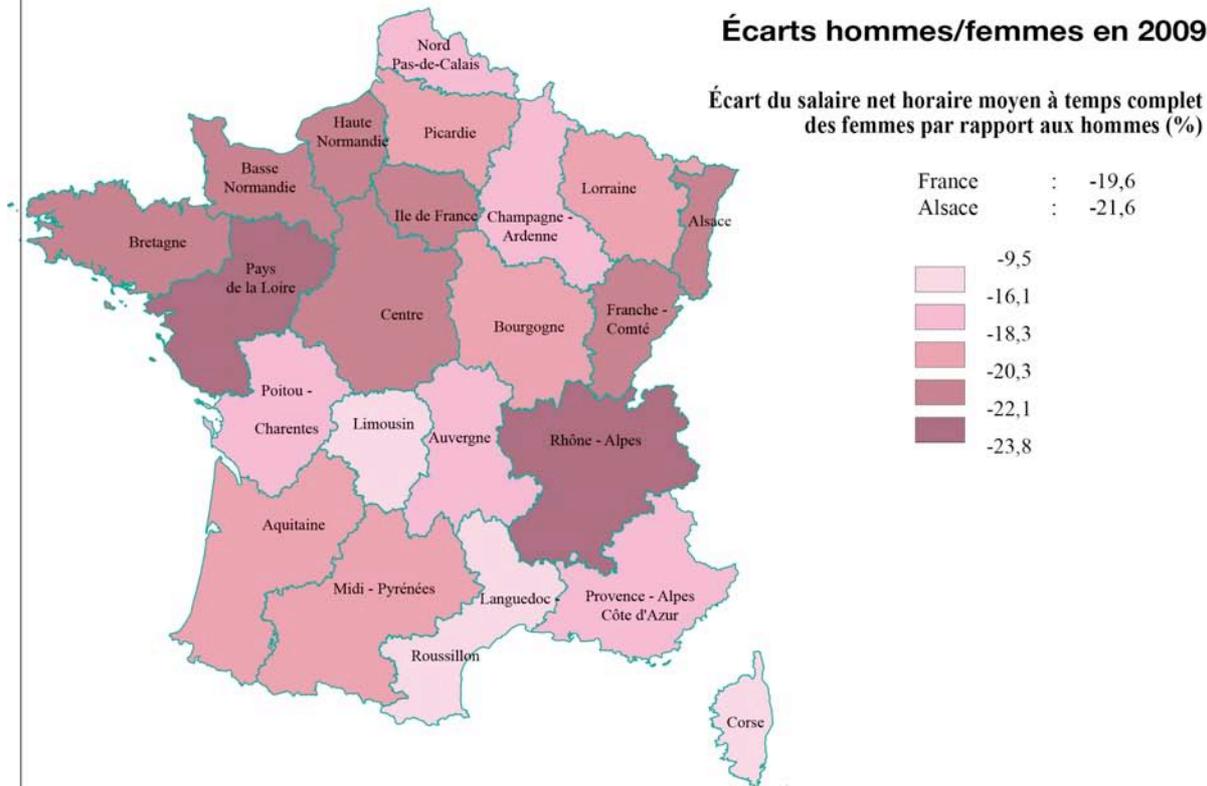
Salaires, revenus, précarité monétaire

Salaires : écarts hommes/femmes plus élevés en Alsace

En 2009, le salaire moyen horaire net des femmes qui travaillent à temps complet en Alsace est de 10,9 euros contre 11,5 euros dans l'ensemble des autres régions de la métropole. En Alsace, les femmes gagnent globalement 21,6% de moins que les hommes. La différence entre les salaires des hommes et des femmes est plus forte en Alsace que dans l'ensemble du pays (19,6% en moyenne).

Écarts hommes/femmes en 2009

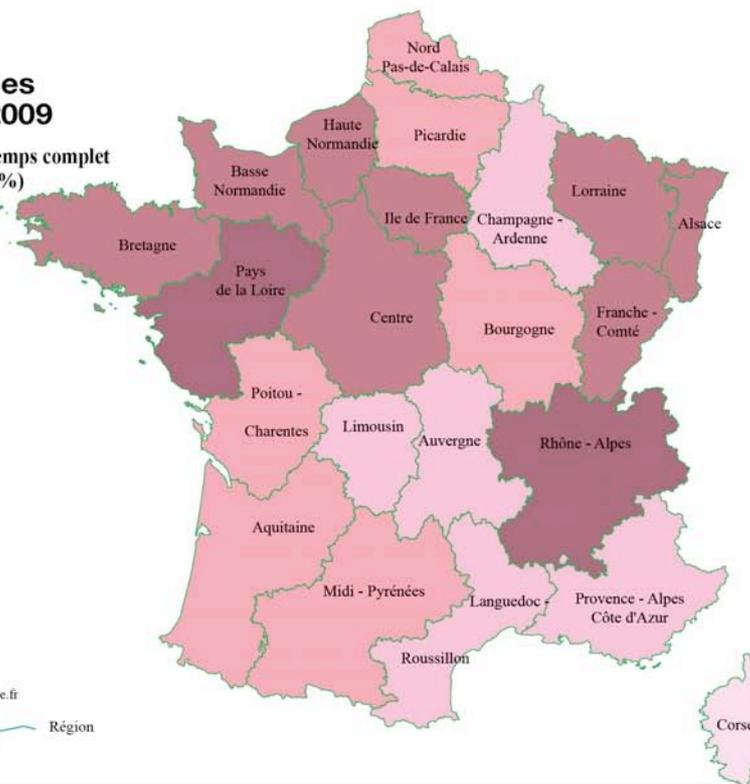
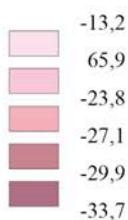
Écart du salaire net horaire moyen à temps complet des femmes par rapport aux hommes (%)



Écarts hommes/femmes de plus de 50 ans en 2009

Écart du salaire net horaire moyen à temps complet des femmes par rapport aux hommes (%)

France : -33,5
Alsace : -29,9



Source : Insee, Dads, salariés au lieu de résidence
Fond de carte : France - © IGN 2010
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>



Région



L'espace alsacien : contexte national

De nombreux déterminants influencent les rémunérations. De manière générale, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes provient des différences de structures par âge, par catégorie socioprofessionnelle ou par qualification. Les femmes sont nettement plus présentes dans les petites entreprises moins rémunératrices. Leur carrière est aussi plus discontinuée.

Salaire net horaire moyen à temps complet en euros par catégorie professionnel en 2009

	Cadres	Professions intermédiaires	employés	ouvriers qualifiés	ouvriers non qualifiés	Ensemble
Alsace	21,5	13,8	9,2	11	9,7	12,6
Hommes	23,1	14,6	10,9	11,2	10,1	13,9
Femmes	18,3	12,8	8,5	9,7	8,8	10,9
France	22,8	14	9,5	10,8	9,4	13,1
Hommes	24,7	14,7	10,9	10,9	9,7	14,3
Femmes	19,5	13,1	8,7	9,6	8,5	11,5

écart par rapport aux hommes (en %)

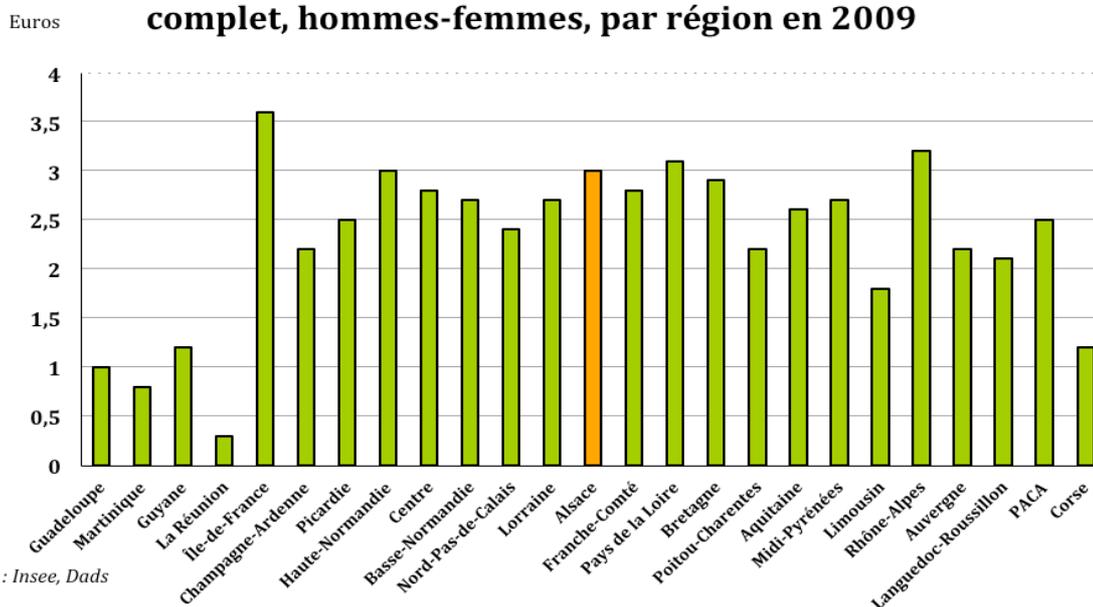
Alsace	-20,8	-12,3	-22,0	-13,4	-12,9	-21,6
France	-21,1	-10,9	-20,2	-11,9	-12,4	-19,6

écart du salaire des femmes d'Alsace / France (%)

	-6,2	-2,3	-2,3	+1,0	+3,5	-5,2
--	------	------	------	------	------	------

Source : Dads 2009 : y compris fonction publique d'état

Différentiel de salaire net horaire moyen à temps complet, hommes-femmes, par région en 2009



Source : Insee, Dads

Au sein des catégories socioprofessionnelles, la différence de salaire entre les hommes et les femmes est variable. L'écart est plus important chez les cadres et les employés. Il est plus réduit pour les autres catégories. En Alsace, cette différence est accentuée plus particulièrement chez les employés.

Plus globalement, l'Alsace se situe parmi les six régions françaises où l'écart de rémunération horaire entre hommes et femmes est le plus élevé.

Les salaires de début de carrière entre les hommes et les femmes sont relativement proches, car les jeunes femmes sont aussi qualifiées et souvent plus diplômées que les jeunes hommes. L'écart se creuse avec l'âge. Une quinquagénaire en France gagne en moyenne 33,5% de moins qu'un homme du

même âge, alors que chez les salariés de moins de 26 ans, l'écart est limité à -7,8% %. Les écarts de salaires hommes/femmes en Alsace sont en deçà de la moyenne française pour les classes d'âge de 26 à 49 ans et les plus de cinquante ans. Toutefois, les Françaises perçoivent en moyenne des salaires supérieurs à ceux des Alsaciennes quelle que soit la classe d'âge.

Salaire net horaire moyen à temps complet en euros par âge en 2009

	18 - 25 ans	26 - 49 ans	50 ans ou plus
Alsace			
Hommes	9,3	13,7	17,1
Femmes	8,6	10,9	12
France			
Hommes	9,4	14,1	17,4
Femmes	8,9	11,4	12,6

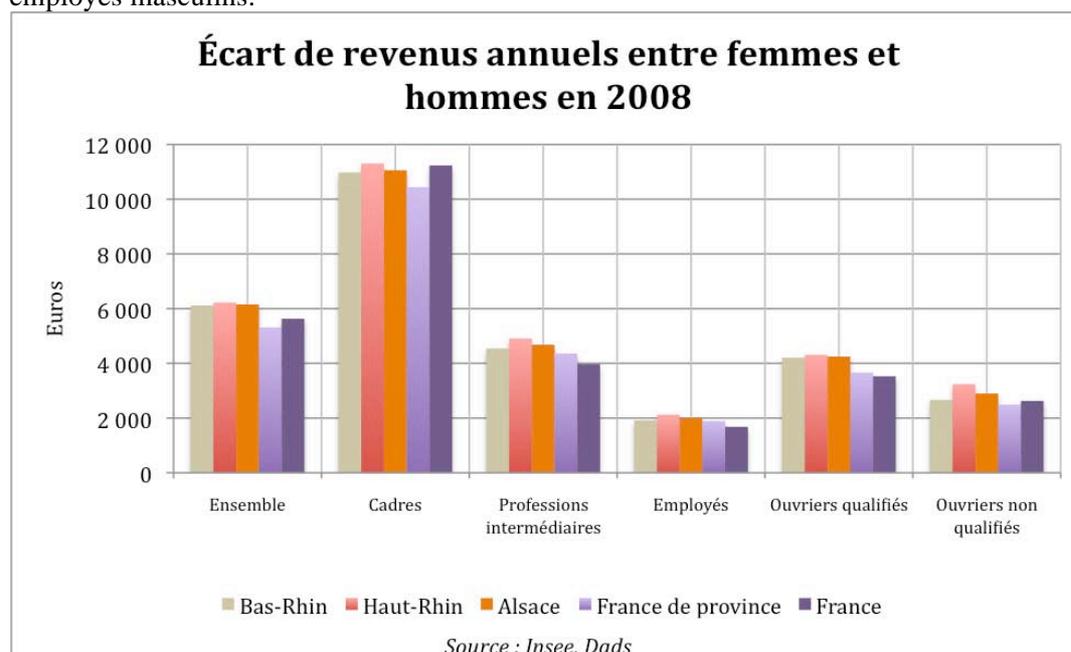
écart par rapport aux hommes (en %)			
Alsace	-10,1	-16,8	-29,9
France	-7,8	-19,1	-33,5

écart du salaire des femmes d'Alsace / France			
écart / France	-3,6	-1,9	-1,9

Source : Dads 2009 : y compris fonction publique d'État

Revenus des ménages : 75% du revenu des hommes pour les femmes cadres

Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, les hommes perçoivent de plus gros revenus que les femmes. Sur l'ensemble des revenus, les hommes gagnent 6 000 euros de plus par an que les femmes en Alsace (5 600€ en France). Les écarts sont plus conséquents en euros pour les cadres masculins en Alsace comme en métropole (+ 11 000 euros par an). En proportion, le revenu des femmes cadres représentent 74% de celui de leurs collègues masculins. Viennent ensuite ceux des femmes ouvrières qualifiées avec 79% du revenu des hommes. C'est dans la catégorie des employés où les femmes sont les plus nombreuses que l'écart est le plus faible : le revenu des employées s'élève à 88% des employés masculins.



Retraites : les plus gros écarts des montants entre femmes et hommes en Alsace⁵

Fin 2001, l'Alsace comptait 270 000 retraités de droit direct dont 56 % de femmes. Cette proportion est supérieure à la moyenne métropolitaine (54,6 %). Dans toutes les régions, le montant moyen des retraites des femmes est largement inférieur à celui des hommes, et c'est en Alsace que la différence est la plus forte. Ainsi en 2001, la retraite moyenne perçue par les Alsaciennes s'élève à 792 €, soit la moitié de celle perçue par les Alsaciens (1 572 €). Sur l'ensemble de la métropole, la retraite des femmes correspond à 60 % de celle des hommes.

Mais l'écart entre les hommes et les femmes est encore plus important pour la retraite issue de l'activité professionnelle passée. En effet, les femmes bénéficient plus souvent d'allocations complémentaires qui relèvent le niveau de leur retraite globale. Ainsi, les pensions de réversion représentent près du quart du montant global de leur retraite.

La retraite issue de l'activité professionnelle passée (l'avantage principal de droit direct) représente la quasi-totalité du montant des retraites perçues par les hommes (95 %), mais seulement 72 % des femmes. Au titre de leur activité professionnelle, les femmes touchent en moyenne 574 euros contre 1 451 euros pour les hommes.

Montants mensuels moyens des avantages composant la retraite globale en Alsace en 2001

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Montant (euros)	Composition (%)	Montant (euros)	Composition (%)	Montant (euros)	Composition (%)
Retraite globale	1 527	100,0	792	100,0	1 116	100,0
<i>dont avantage principal de droit direct</i>	1 451	95,0	574	72,5	961	86,1
<i>allocation supplémentaire du FSV</i>	2	0,2	4	0,5	3	0,3
<i>avantages accessoires</i>	69	4,5	27	3,4	45	4,0
<i>pension de réversion</i>	5	0,3	187	23,6	107	9,6

Champ : ensemble des retraités de droit direct de 60 ans et plus.

Source : DREES, Échantillon Interrégimes de retraités 2001.

Montant mensuel moyen de la retraite globale, durée de cotisation et répartition des effectifs selon l'âge et le sexe en Alsace en 2001

	Hommes			Femmes		
	Retraite globale (euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Répartition (%)	Retraite globale (euros)	Nombre de trimestres de cotisation	Répartition (%)
De 60 à 64 ans	1 524	166	28,7	761	134	16,3
De 65 à 69 ans	1 456	176	29,9	805	123	23,2
De 70 à 74 ans	1 557	174	22,2	764	114	22,1
De 75 à 84 ans	1 687	180	15,5	818	107	29,9
85 ans et plus	1 283	161	3,7	797	111	8,5
Ensemble	1 527	173	100,0	792	117	100,0

Champ : ensemble des retraités de droit direct de 60 ans et plus.

Source : DREES, Échantillon Interrégimes de retraités 2001.

Dispersion de l'avantage de droit direct et de la retraite globale en 2001

	Composition	Moyenne (euros)		1 ^{er} quartile (Q1) (euros)		3 ^e quartile (Q3) (euros)		Q3/Q1	
		Alsace	France métr.	Alsace	France métr.	Alsace	France métr.	Alsace	France métr.
Hommes	Avantage principal de droit direct	1 451	1 398	958	847	1 746	1 711	1,8	2,0
	Retraite globale	1 527	1 475	1 021	894	1 806	1 791	1,8	2,0
Femmes	Avantage principal de droit direct	574	655	254	260	749	899	3	3,5
	Retraite globale	792	854	423	464	1 030	1 116	2,4	2,4
Ensemble	Avantage principal de droit direct	961	992	353	414	1 357	1 360	3,8	3,3
	Retraite globale	1 116	1 136	596	597	1 455	1 471	2,4	2,5

Lecture : le rapport interquartile est le rapport entre le montant de pension auquel sont inférieures 75 % des pensions (Q3) et le montant auquel sont inférieures 25 % des pensions (Q1).

Champ : ensemble des retraités de droit direct de 60 ans et plus.

Source : DREES, Échantillon Interrégimes de retraités 2001.

Cet écart est la conséquence de rémunérations plus faibles, du temps partiel et de carrières plus courtes. En Alsace, le nombre moyen de trimestres cotisés par une femme retraitée est de 117 contre 173 pour un homme. Les retraitées alsaciennes ont cotisé moins longtemps que la moyenne des retraitées françaises (123 trimestres), alors que les retraités alsaciens ont cotisé plus longtemps que la moyenne (169 trimestres). Et l'ampleur de l'effet des carrières incomplètes est particulièrement

⁵ Le texte et les tableaux sont extraits de la publication « les femmes en Alsace » publiée par l'Insee Alsace en 2007

important pour les retraitées les plus âgées. Au delà de 70 ans, les femmes ont cotisé en moyenne 110 trimestres (175 trimestres pour les hommes) alors que les femmes de moins de 70 ans ont cotisé 128 trimestres (171 pour les hommes).

La dispersion, hommes et femmes confondus, du montant des retraites perçues au titre de l'activité professionnelle est particulièrement élevée en Alsace. Le rapport interquartile s'élève à 3,8 contre 3,3 en moyenne métropolitaine. Mais les différents compléments (pensions de réversion, etc.) atténuent la dispersion du montant global des retraites perçues. En Alsace, le rapport interquartile du montant global des retraites est de 2,5 contre 2,4 pour la moyenne métropolitaine.

En 2008, le montant moyen des retraites des femmes en France est inférieur de 31% à celle des hommes. Cet écart s'est réduit depuis 2004 ; il était alors de 46%. Il est probable que ce soit également le cas en Alsace (à vérifier).

Montant moyen de la retraite globale selon l'âge et le sexe en 2008 en France

En euros

	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes						
Retraite globale	1 116	1 045	1 060	1 135	1 186	1 102
Avantage principal de droit direct	942	801	731	699	658	777
Droit dérivé	130	198	281	388	474	278
Allocations du minimum vieillesse	7	8	8	8	14	9
Autres avantages accessoires	36	38	39	39	40	39
Hommes						
Retraite globale	1 627	1 553	1 549	1 586	1 658	1 588
Avantage principal de droit direct	1 546	1 462	1 448	1 468	1 524	1 489
Droit dérivé	9	12	15	24	39	16
Allocations du minimum vieillesse	13	16	17	19	20	16
Autres avantages accessoires	60	63	69	75	76	67
Ecart des montants (1) féminins / masculins pour la retraite globale (en %)	-31	-33	-32	-28	-28	-31

(1) : (femmes - hommes)/hommes.

Champ : Retraités de 65 ans ou plus, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, ayant au moins un avantage de droit direct dans un régime de base. Les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : Drees, Echantillon interrégimes de retraités 2008.

Pauvreté, précarité : 28% des familles monoparentales

En Alsace, 11,3% de la population est touchée par la pauvreté en 2009. C'est l'un des taux les plus faibles de France après les Pays de la Loire et la Bretagne (11,2%), la moyenne métropolitaine étant de 13,5%.

En revanche, l'Alsace occupe le 8^e rang des régions françaises pour l'intensité de la pauvreté, indicateur qui mesure à quel point le niveau de vie des plus pauvres est inférieur au seuil de pauvreté.

Cette mesure a d'autant plus d'acuité en Alsace que la région malgré une faible croissance économique depuis 10 ans reste une région riche aussi bien au niveau du Produit intérieur brut que du revenu par habitant.

La pauvreté touche particulièrement les populations des grands pôles urbains en Alsace : 15,7% de la population. Parmi ces populations figurent notamment les familles monoparentales plutôt regroupées dans les villes et dont plus de huit sur dix ont une femme comme parent : près de 28% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. 14,4% des femmes seules sont sous le seuil de pauvreté, soit un peu moins que les 15% vivant seuls.

Éducation, formation : allongement des études des jeunes femmes

En 2008, tous niveaux confondus, 428 500 élèves, apprentis et étudiants étaient scolarisés en Alsace. Garçons ou filles, les enfants de 2 à 5 ans sont moins scolarisés en Alsace qu'en moyenne nationale. C'est également encore le cas entre 18 et 25 ans. Mais cet écart dans cette tranche d'âge s'estompe au fil des années. Les possibilités d'entrée dans la vie active, notamment dans les activités industrielles alsaciennes ou frontalières, se restreignent depuis la mondialisation de l'économie qui a engendré de nombreuses fermetures et délocalisations d'établissements. Le taux de scolarisation des jeunes filles de 18 à 29 ans est supérieur en Alsace comme dans le reste du pays à celui des jeunes gens, car les filles s'engagent plus dans des études longues. Ainsi, la part des étudiantes dans l'Académie de Strasbourg est de 56,2% en 2009 pour 55,7% en France.

La durée des études est en moyenne plus courte dans la région en raison d'une orientation plus fréquente vers les filières professionnelles notamment par la voie de l'apprentissage. Le taux d'accès au niveau du baccalauréat demeure en-deçà de la moyenne observée en France métropolitaine. Néanmoins, l'Alsace présente les mêmes disparités que l'ensemble des autres Académies avec un taux d'accès plus élevé pour les filles que pour les garçons.

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2008

	Alsace					France métropolitaine		
	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %			Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	87 737	62 166	70,9	70,3	71,5	75,0	74,7	75,4
6 à 14 ans	200 802	198 495	98,9	98,9	98,8	98,9	98,9	98,9
15 à 17 ans	69 452	66 526	95,8	95,2	96,4	96,3	95,7	96,8
18 à 24 ans	168 067	80 919	48,1	45,2	51,0	51,7	49,1	54,5
25 à 29 ans	118 337	8 836	7,5	7,3	7,6	7,5	7,0	8,0
30 ans ou plus	1 149 550	11 511	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

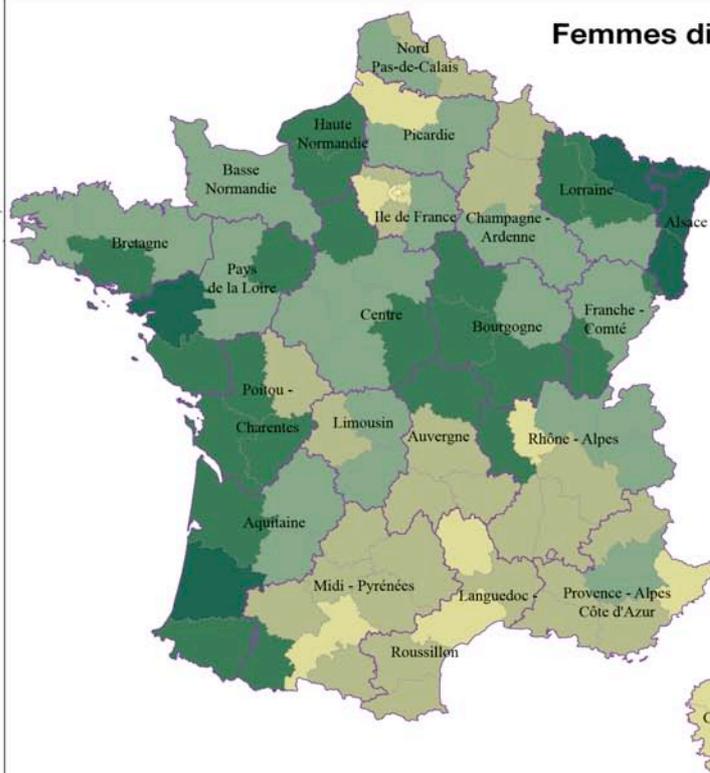
Cette scolarisation des jeunes femmes vers des études longues ne se mesure pas totalement par le niveau de diplôme de la population non scolarisée de 15 ans et plus. Elles sont plus nombreuses en proportion que les hommes à détenir un diplôme Bac+2 (13% des femmes en Alsace et en métropole), mais elles n'ont pas encore atteint le niveau des hommes pour les diplômes supérieurs à Bac+2 (respectivement 9,7% des femmes en Alsace et 11,4% en métropole).

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe

	Alsace			France métropolitaine		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	1 337 613	645 980	691 633	45 030 228	21 469 138	23 561 090
Part des titulaires en %						
- d'aucun diplôme	20,1	18,1	22,1	18,7	18,0	19,2
- du certificat d'études primaires	8,7	5,8	11,3	11,5	9,1	13,8
- du BEPC, brevet des collèges	3,9	3,4	4,4	6,4	5,3	7,4
- d'un CAP ou d'un BEP	30,4	35,9	25,2	24,0	28,9	19,5
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	14,5	14,7	14,4	15,6	15,4	15,9
- d'un diplôme de niveau bac + 2	11,7	10,4	12,9	11,5	9,9	12,9
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	10,7	11,8	9,7	12,4	13,4	11,4

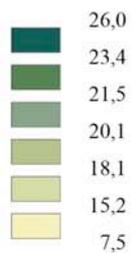
Source : Insee, RP2008 exploitation principale

Femmes diplômées d'un CAP/BEP en 2008



Part des femmes dans la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus titulaire d'un CAP ou d'un BEP (%)

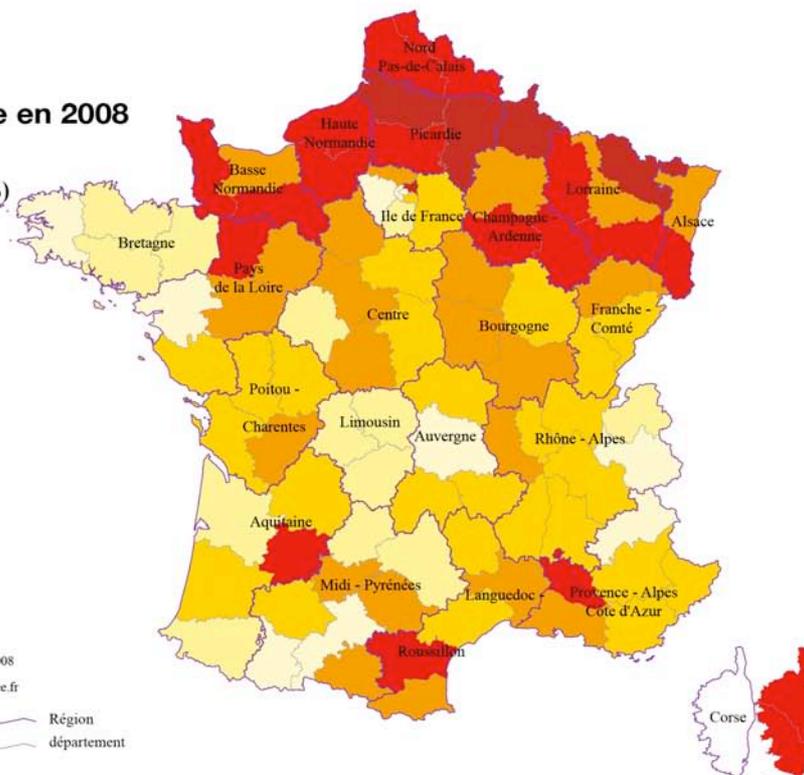
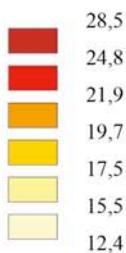
France	: 19,4
Alsace	: 25,3
Bas-Rhin	: 24,7
Haut-Rhin	: 26,0



Femmes non diplômée en 2008

Part des femmes dans la population non scolarisée âgée de 15 et plus sans diplôme (%)

France	: 19,9
Alsace	: 22,2
Bas-Rhin	: 21,0
Haut-Rhin	: 23,5



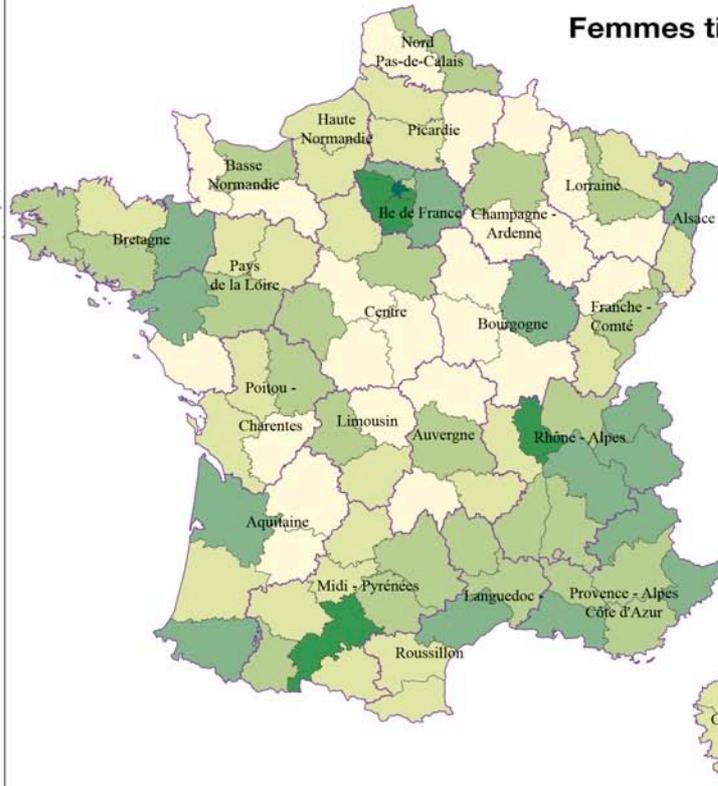
Source : INSEE - Recensement de la population 2008
 Fond de carte : France - © IGN 2010
 Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>



— Région
 — département

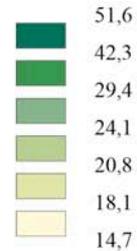
L'espace alsacien : contexte national

Femmes titulaires d'un diplôme supérieur au Bac en 2008



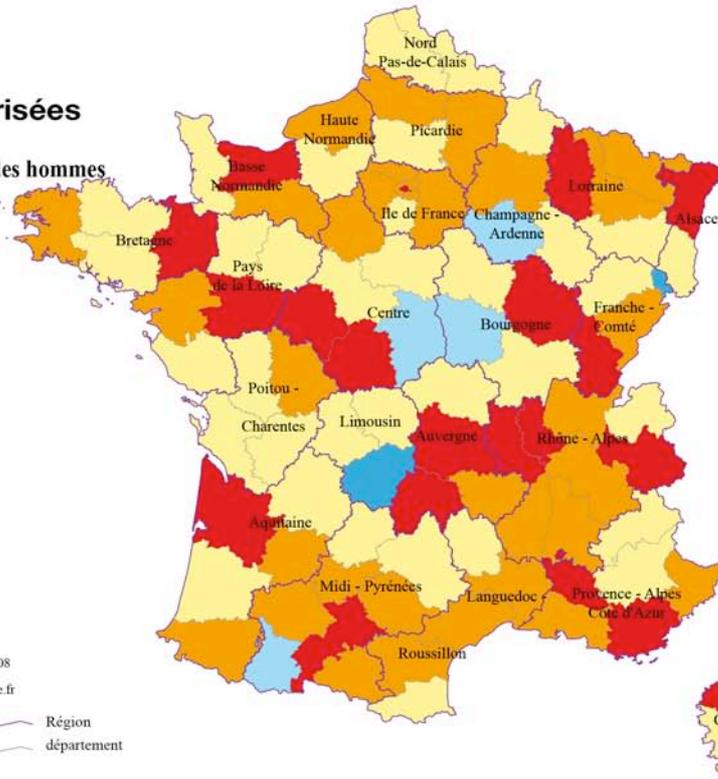
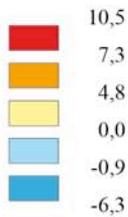
Part des femmes dans la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus titulaire diplôme supérieur au Bac (%)

France	: 24,3
Alsace	: 22,6
Bas-Rhin	: 24,1
Haut-Rhin	: 20,4



Plus de femmes scolarisées après 18 ans en 2008
Écart entre la part des femmes et des hommes scolarisés après 18 ans (en points)

France	: +6,4
Alsace	: +6,2
Bas-Rhin	: +7,7
Haut-Rhin	: +2,4



Source : INSEE - Recensement de la population 2008
Fond de carte : France - © IGN 2010
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

0 60 120 180 km



— Région
— département

L'espace alsacien : contexte national

Santé : croissance de l'espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance progresse en Alsace, en particulier pour les hommes. En 1990, l'Alsace était la 19^e région pour l'espérance de vie des hommes et la 20^e pour celle des femmes.

En 2008, l'espérance de vie des hommes a progressé pour atteindre 78,1 ans, ce qui place l'Alsace au 7^e rang des régions (77,7 ans pour la métropole). L'espérance de vie des femmes a également augmenté pour atteindre 84 ans, mais elle reste inférieure à celle de la métropole (84,2 ans) et place la région au 15^e rang.

L'Alsace a l'un des plus forts taux de croissance de la population âgée de 60 ans et plus entre 1999 et 2008 (5^e rang national). Mais l'espérance de vie en années à partir de 60 ans reste inférieure à celle de la France que ce soit pour les hommes (21,8 ans) ou pour les femmes (26,3 ans).

Espérance de vie en années

	1989-1991		2001-2002		2008	
	Alsace	France métropolitaine	Alsace	France métropolitaine	Alsace	France métropolitaine
Espérance de vie à la naissance						
Hommes	71,8	72,7	75,6	75,7	78,1	77,4
Femmes	79,8	80,9	82,3	82,9	84	84,2
Espérance de vie à 60 ans						
Hommes	17,7	19	20,1	20,7	21,8	21,9
Femmes	22,9	24,2	24,8	25,7	26,3	26,6

Source : Insee, État civil

Comme en métropole, les tumeurs et maladies respiratoires sont les principales causes de décès en Alsace. Les tumeurs représentent la principale cause de décès chez les hommes, tandis que chez les femmes ce sont les maladies de l'appareil circulatoire. La catégorie « maladies de l'appareil respiratoire » forme le 3^e groupe de mortalité, de l'ordre de 6% des causes de décès pour les femmes comme pour les hommes. Toutefois, cette cause de décès est en recul depuis 1999, où elle concernait 8,5% des mortalités masculines et 8% des mortalités féminines.

Sur l'ensemble des causes médicales de mortalité, les maladies infectieuses et parasitaires, dont le sida, sont en hausse pour les Alsaciennes, l'Alsace regroupant 3,2% des cas nationaux dans cette catégorie en 2008 pour 2,8% en 1999. Les causes de décès pour troubles mentaux sont également très élevées pour les femmes en Alsace : 3,6% des cas nationaux.

Causes médicales de décès en 2008

	Femmes				Hommes			
	Année 2008		Année 1999		Année 2008		Année 1999	
	Alsace (nombre)	Alsace / France (en %)	Alsace (nombre)	Alsace / France (en %)	Alsace (nombre)	Alsace / France (en %)	Alsace (nombre)	Alsace / France (en %)
Maladies infectieuses et parasitaires	175	3,2	110	2,8	128	2,4	92	2,2
Tumeurs	1 780	2,7	1 641	2,7	2 435	2,6	2 406	2,7
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	294	2,6	311	3,0	238	2,7	207	2,9
Troubles mentaux et du comportement	359	3,6	358	3,7	229	3,0	190	3,0
Maladies du système nerveux et des organes des sens	380	2,0	215	2,2	249	2,0	172	2,3

	Femmes				Hommes			
	Année 2008		Année 1999		Année 2008		Année 1999	
	Alsace (nombre)	Alsace / France (en %)	Alsace (nombre)	Alsace / France (en %)	Alsace (nombre)	Alsace / France (en %)	Alsace / France (en %)	Alsace / France (en %)
Maladies de l'appareil circulatoire	2 281	2,9	2 641	2,9	1 765	2,5	1 946	2,5
Maladies de l'appareil respiratoire	416	2,7	576	2,6	406	2,3	594	2,6
Maladies de l'appareil digestif	301	2,7	319	2,6	335	2,6	323	2,3
Maladie de l'appareil génito-urinaire	127	2,7	131	3,2	132	2,9	72	1,9
Symptômes et états morbides mal définis	383	1,9	370	1,9	355	2,1	274	1,8
Causes externes de blessure et d'empoisonnement	343	2,3	434	2,4	497	2,2	593	2,2
Autres maladies	157	2,6	183	2,6	124	2,8	136	2,9
Total toutes causes	6 996	2,6	7 289	2,7	6 893	2,5	7 005	2,5

Source : Inserm

Participation à la vie politique : l'Alsace mauvaise élève

En 1944, les femmes obtenaient le droit de vote et d'éligibilité, mais elles sont restées largement minoritaires dans les assemblées locales et nationales jusqu'à la loi de juin 2000 sur la parité.

Entre 1947 et 1997, la part des femmes élues députées est restée très faible et ce n'est que depuis 1997 qu'elle dépasse 10% en moyenne française. Depuis 1997, le nombre de femmes députées augmente, mais la parité est encore loin d'être atteinte : 18,5% des députés sont des femmes après les élections de 2008. En Alsace, la part des femmes députées est encore plus faible et n'a pas évolué depuis les élections de 1997. Ainsi, une seule femme figure parmi les 16 députés que compte la région, soit 6,2% du total pour 18,5% en France.

Au Sénat la part de femme est en augmentation de 17% en 2004 à 21,8% en 2011. En Alsace, les femmes sont bien représentées : quatre des neuf représentants alsaciens qui siègent au Sénat sont des femmes, soit un peu plus du double de la moyenne française.

Sur l'ensemble des conseillers régionaux élus en 2010, 49% sont des femmes pour 48% en France, conséquence directe de la loi sur la parité. Leur part s'élevait à 47% en 2004 et 23% en 1998.

La part des femmes dans les conseils généraux est plus faible avec 13,8% des élus en France. L'Alsace figure parmi les plus mauvais élèves, les femmes ne représentant que 6,7% des élus des deux assemblées départementales.

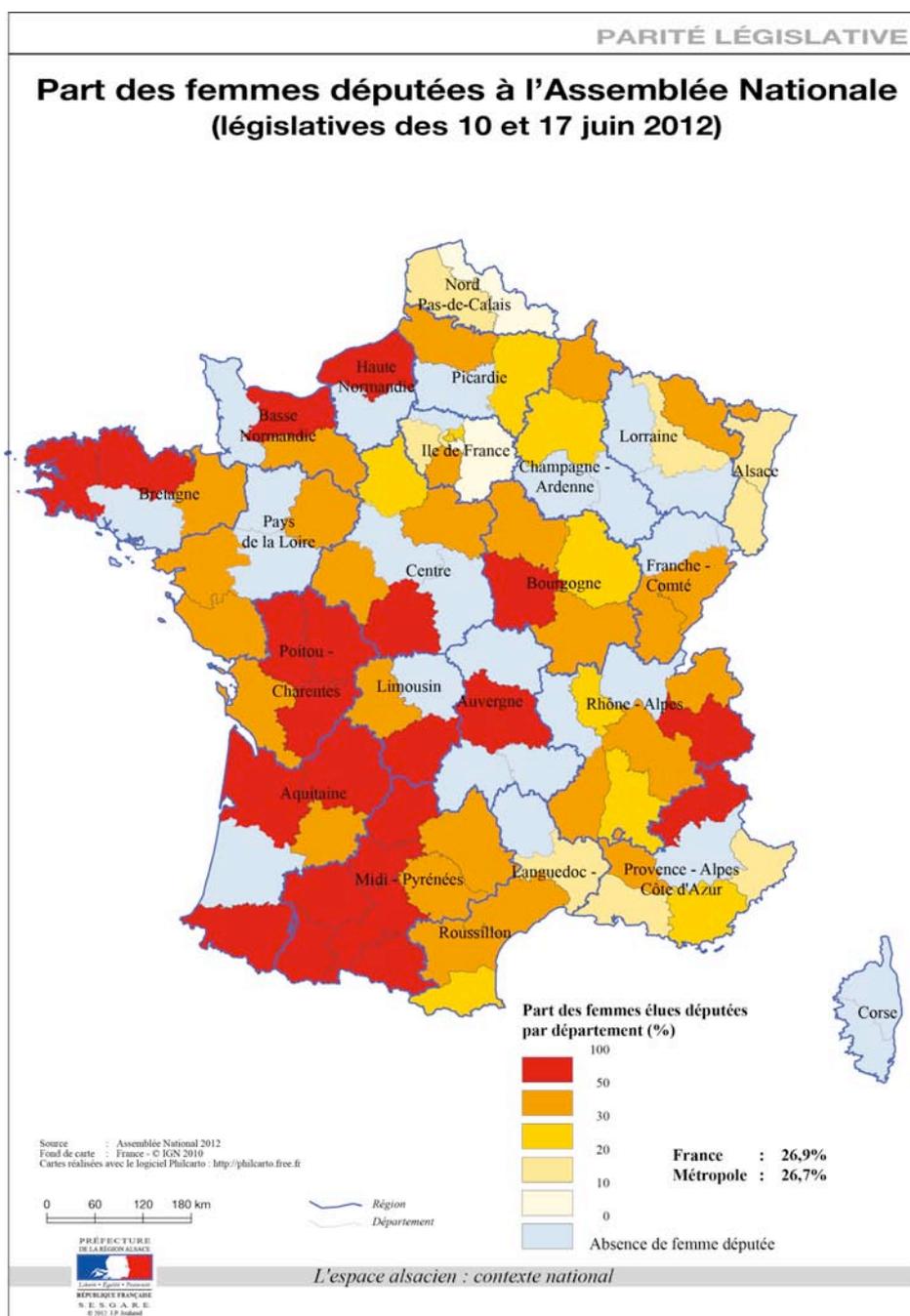
La loi sur la parité du 31 janvier 2007 a imposé une stricte alternance dans la constitution des listes électorales pour les communes de 3 500 habitants et plus. Ainsi, 30% des conseillers municipaux sont des femmes en Alsace (35% en France). Mais, l'Alsace figure au dernier rang des régions françaises pour le nombre de femmes maires : seuls 6,7% des maires sont des femmes aux élections de 2008, soit moins de la moitié de la moyenne nationale. En Alsace moins encore que dans le reste du pays, la nouvelle législation n'a pas réussi à modifier les vieilles habitudes : ainsi sur l'ensemble du territoire national, 83,6% des têtes de liste étaient des hommes.

Avant la mise en œuvre de la loi, les élections des députés européens étaient déjà plutôt favorables aux femmes. En 1999, la part des femmes s'élevait à 40%. Elle est passée à 43% en 2009 pour les députés français et deux femmes sur trois députés alsaciens.

La représentation des femmes en politique

	Années	France		Alsace	
		Ensemble des élus	Part des femmes (%)	Ensemble des élus	Part des femmes (%)
Députés	2012	577	26,9	16	13,3
Sénateurs	2011	343	21,8	9	44,4
Maires	2008	36 683	13,8	904	6,6
Conseillers généraux	2011	3963	13,9	75	6,7
Conseillers régionaux	2010	1880	48,0	47	48,9
Conseillers municipaux	2008	-	34,8	-	33,0
Députés européens	2009	72	43,0	3	66,6

Source : Observatoire de la parité, Ministère de l'Intérieur.



Suite aux dernières élections législatives des 10 et 17 juin 2012, la part des femmes députées a augmenté de 8,4 points par rapport à 2007, alors que leur part parmi les candidats au suffrage est passé de 41,6% à 40%. Sur le territoire métropolitain, 26 départements n'ont aucune députée. À l'opposé, la parité femme/homme est présente dans 14 départements et les femmes sont majoritaires dans 8 départements. L'Alsace compte 16 députés, dont deux femmes ; il n'y avait pas de femme députée dans le Bas-Rhin auparavant. Les deux départements se situent bien en-deçà de la moyenne française 13,3% pour 26,9%.

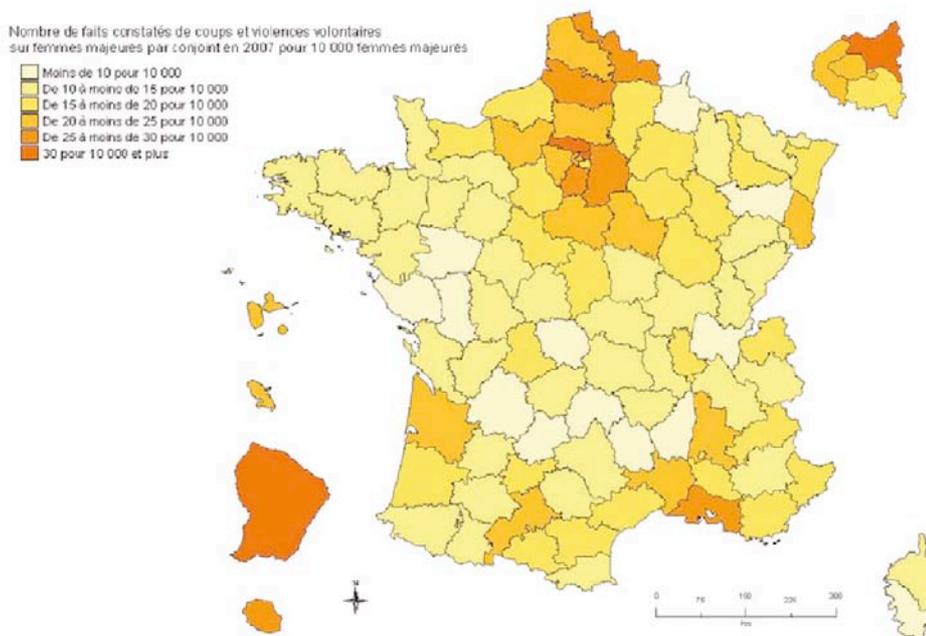
Violence faite aux femmes

Dans le département du Bas-Rhin, la violence faite aux femmes a augmenté de 28% entre 2006 et 2011. Cette croissance est surtout le reflet d'une augmentation des violences intrafamiliales avec ITT de moins de 8 jours pour les femmes (-29%). Cette forme de violence concerne 8 cas sur dix en 2011, 90% des cas se situant dans la zone DDSP de Strasbourg.

Les agressions sexuelles sur les femmes majeures viennent ensuite et représentent 10% des violences, mais ces agressions ont fortement augmenté entre 2006 et 2011(+44%). Ces faits se localisent également à plus de 90% dans la zone de Strasbourg.

Dans le département du Haut-Rhin, la violence faite aux femmes concerne pour près de 60% des cas la CSP de Mulhouse.

NOMBRE DE FAITS CONSTATÉS DE VIOLENCES VOLONTAIRES SUR FEMMES MAJEURES PAR CONJOINT EN 2007 POUR 10 000 FEMMES MAJEURES



Source : Extractions sur les violences par conjoint, DCSP, DCGN et préfecture de Police de Paris ; Estimations de populations au 1^{er} janvier 2006, INSEE ; Estimation du nombre de faits constatés sur femmes majeures, OND.

Bibliographie :

- INSEE Alsace: **Les femmes en Alsace** (4^e trimestre 2007)
- INSEE Alsace : **D'ici 2020, 31% des actifs seront en fin de carrière** - Chiffres pour l'alsace n°5. (Octobre 2009)
- INSEE Alsace : **Maintien d'une croissance démographique à l'horizon 2040** - Chiffres pour l'alsace n°12. (Décembre 2010)
- INSEE : **Un salarié sur quatre en contrat court ou à temps partiel** – Chiffres pour l'Alsace n°11 (Novembre 2010)
- INSEE : **un actif sur douze travaille en Allemagne ou en Suisse** - Chiffres pour l'alsace n°24. (Décembre 2011)
- INSEE : **Un zoom sur les jeunes de 18 à 29 ans en Alsace** – Chiffres pour l'Alsace n°14 (Janvier 2011)
- INSEE Alsace : **Viellissement et dépendance, évolutions d'ici 2020** - Chiffres pour l'alsace n°17. (Avril 2011)
- INSEE : **La monoparentalité en Alsace** – Chiffre pour l'Alsace n°21 (Septembre 2011)
- INSEE : **Profil de la fonction publique en Alsace** – Chiffres pour l'Alsace n°23 (Novembre 2011)
- INSEE : **Les services à la personne en Alsace** – Chiffres pour l'Alsace n°25 (Novembre 2012)
- INSEE : **Changer de métier en Alsace, opportunités et perspectives** – Chiffres pour l'Alsace n°30 (Juin 2012)

Jean-Patrick JOUHAUD
Directeur d'études
Rémy GREBIL
Chargé d'études
SGARE Alsace